



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite) :	
Déclaration de M. MacGuigan (Canada)	59
Déclaration de M. Hodoul (Seychelles)	65
Déclaration de M. Arias Stella (Pérou)	69
Déclaration de M. Dhanabalan (Singapour)	73
Déclaration de M. Gonçalves Pereira (Portugal)	75

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. MacGUIGAN (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer cette intervention en vous félicitant de votre accession cette année aux hautes fonctions que vous occupez maintenant.

2. Au moment où j'ai le grand honneur de prendre à nouveau la parole devant cette assemblée, les grands espoirs que les peuples du monde avaient placés dans cette organisation occupent la première place dans ma pensée. Ces espoirs se sont constamment heurtés aux problèmes et aux dangers graves qui continuent de menacer la paix et la sécurité du monde et à diviser les nations du monde. Mais je suis également conscient des accomplissements des Nations Unies au cours des 40 dernières années en ce qui concerne le progrès de certaines de nos aspirations communes. Il y a eu des progrès en ce qui concerne l'égalité de chances plus grandes dans le domaine économique. Nous avons évité un conflit mondial généralisé. Des guerres effroyables se sont produites mais elles ont été contenues. Le rôle des Nations Unies dans ces accomplissements est particulièrement important lorsque nous songeons aux limitations que nous, en tant qu'Etats Membres, avons imposées à la capacité d'action de l'Organisation.

3. Je félicite le Secrétaire général des efforts inlassables qu'il a déployés personnellement au cours des années. Je voudrais particulièrement parler aujourd'hui de la place qu'occupent les Nations Unies dans les affaires mondiales, car je suis très conscient du fait que cela fait près de 20 ans exactement que l'un des prédécesseurs du Secrétaire général, Dag Hammarskjöld, a été tué au service de la paix mondiale et de notre organisation.

4. Le genre de problèmes mondiaux qui existaient il y a 20 ans nous servent de gabarit pour mesurer le chemin parcouru, parce qu'en fait nous avons fait du chemin dans notre recherche du monde meilleur que nous cherchions alors. Il n'est pas facile d'émettre un jugement simple à ce sujet. Le monde était dangereux alors et il est dangereux aujourd'hui. Mais certains des dangers actuels sont différents de ce qu'ils étaient en 1961. Les Etats Membres de l'Organisation doivent faire preuve d'une certaine faculté d'adaptation pour y faire face. Nous sommes en

droit de nous demander si ce n'est pas parce qu'il est difficile à l'Organisation de s'adapter au changement et parce que nous avons imposé des restrictions à l'Organisation que l'impact des Nations Unies sur les problèmes mondiaux n'a pas été plus grand.

5. Tous les dangers d'aujourd'hui ne sont pas différents de ce qu'ils étaient dans le passé. Malheureusement, certains des problèmes de jadis existent encore aujourd'hui : la domination d'une minorité blanche en Afrique du Sud, par exemple, et l'occupation continue de la Namibie par l'Afrique du Sud ou les problèmes qui semblent sans solution au Moyen-Orient. D'autres problèmes semblent être à nouveau du nombre de ceux qui nous préoccupent, telles que certaines caractéristiques de la concurrence Est-Ouest qui, pendant un certain temps, n'était plus au premier rang de nos préoccupations.

6. Mais, quels que soient les problèmes, il faut constamment s'adapter au changement. Comme je l'ai souligné ici au cours de la dernière session [4^e séance], le changement est naturel et inévitable. Notre plus grand défi est de nous adapter au changement et non d'y résister.

7. Plusieurs parmi nous ici sont des « mélioristes » qui soutiennent que nous pouvons encourager le changement pour le meilleur et que le rôle de l'Organisation se trouve au centre d'une vie meilleure pour tous les habitants du monde. Mais, même si nous n'étions pas aussi optimistes, nous souhaiterions quand même que l'Organisation soit efficace en ce qui concerne les problèmes qui sont de son ressort et les changements qu'elle doit subir pour faire face aux menaces dans le monde d'aujourd'hui.

8. Dag Hammarskjöld est mort en 1961, en même temps que d'autres membres dévoués du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies auxquels je rends également hommage, dans une tentative visant à aider au progrès de la décolonisation en Afrique, à préserver l'intégrité territoriale d'un Etat nouvellement indépendant et à résister aux desseins des pays et des intérêts de là et d'ailleurs qui, pour des raisons égoïstes ou par un sentiment de nostalgie, voulaient empêcher certains changements. Je pense que Dag Hammarskjöld est mort avec une vision de la capacité d'établissement et de maintien de la paix des Nations Unies qui n'a cessé d'être entravée depuis lors. Mais, au moins, le processus de décolonisation politique qui a retenu notre attention pendant ces années est presque terminé. Et tandis que je me demande combien d'Etats nouvellement indépendants jouissent aujourd'hui du genre de sécurité et de possibilités économiques et politiques qu'ils espéraient si ardemment au début de leur lutte pour l'indépendance, il est peut-être illusoire de vouloir lier leur développement à la notion de l'indépendance nationale. Autodétermination : oui; mais en 1981, nous sommes bien plus conscients de notre interdépendance globale; l'interdépendance des Etats, des économies, des peuples et des dangers.

9. Du point de vue économique, notre interdépendance est plus réciproque encore. Il y a 20 ans, les relations économiques entre le Nord et le Sud répondaient davantage au mode classique de dépendance coloniale. L'idée que la plupart des pays industrialisés du monde achèteraient maintenant 30 à 40 p. 100 de leurs biens manufac-

turés importés des pays en développement aurait semblé inconcevable en 1961. En fait, cette interdépendance dans les échanges commerciaux est une caractéristique très importante de notre manière de voir les affaires économiques internationales. Il est nécessaire qu'elle se traduise sur le plan des décisions internationales. Cela, en même temps que notre préoccupation de l'égalité des chances, aide à expliquer pourquoi le Canada est un partisan fervent d'un processus de négociations globales.

10. Il y a eu des progrès remarquables dans le développement économique de plusieurs pays en développement depuis 1961. Mais pour plusieurs pays du monde, les conditions essentielles de vie sont aussi misérables qu' alors. Je pense que nous devons accepter la responsabilité en ce qui concerne cette situation. Mais, malheureusement, nous devons également reconnaître que les aspirations économiques de certains en 1961, et notamment celles des pays industrialisés, étaient exagérées. Est-ce que ces années de prospérité sans précédent étaient une aberration? Devons-nous accepter maintenant que nos aspirations soient moindres en ce qui concerne la croissance dans l'avenir? Si oui, nous avons pour obligation de trouver le moyen de régler les problèmes mondiaux dans les limites d'un environnement plus restrictif qu'en 1961 et pour devoir de redoubler d'efforts, de discipline et de dévouement, pour que notre attention se porte là où elle est le plus nécessaire.

11. L'interdépendance et son rapport avec l'autodétermination sont une réalité politique de même qu'une réalité économique dans le monde. Nous sommes tous voisins, et nous le sommes du point de vue stratégique. Il y a 20 ans, la stratégie est-ouest mettait essentiellement l'accent sur l'Europe. Aujourd'hui, le risque d'affrontement entre les superpuissances dans des régions considérées normalement comme faisant partie du tiers monde est plus grand. Il y a un risque que des problèmes angoissants s'aggravent encore en raison des conditions fragiles et précaires du sous-développement et des conflits qui règnent dans ces différentes régions. Souvenons-nous des contemporains d'Hammarhjöld qui voyaient dans le non-alignement une possibilité pour les pays en développement de se concentrer sur leurs propres problèmes, sans être menacés d'ingérence dans leurs affaires par des pays plus puissants cherchant à utiliser leurs richesses à leurs propres fins. Je dis que le non-alignement véritable est non seulement conforme à l'interdépendance mais qu'il est plus nécessaire encore en raison de cette interdépendance.

12. Est-il possible qu'au cours de ces 20 dernières années la nature de la tension est-ouest ait changé parce que l'Union soviétique est aujourd'hui une superpuissance militaire ayant une capacité d'intervention plus grande? Cette capacité peut représenter une menace pour la paix mondiale et pour le non-alignement des pays tant qu'elle sera l'instrument en Afghanistan ainsi qu'au Kampuchea d'une *realpolitik* cynique. Reconnaissons que si les intérêts stratégiques des grandes puissances ont à l'heure actuelle une interdépendance avec les événements du tiers monde, il faut donc que nous fassions preuve de retenue avant tout.

13. Toutes ces circonstances en 1981 exigent une Organisation des Nations Unies qui corresponde davantage aux préoccupations et aux événements mondiaux, et non pas moins. Au fur et à mesure que nos gageures deviennent plus complexes et plus urgentes, la nécessité d'avoir des instruments plus perfectionnés et plus flexibles s'impose pour répondre à ces problèmes. Les problèmes qui se poseront jusqu'à la fin de ce siècle et au-delà engloberont l'écologie et l'utilisation de nos terres, de notre espace et de nos mers, ainsi que la sécurité de nos peuples et leurs aspirations croissantes dans un monde où la technologie prend le pas sur tout.

14. Par exemple, prenons les applications militaires de la technique nucléaire. En 1961, la plupart des pays ici étaient réconfortés du fait que certains progrès avaient été réalisés dans les négociations d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires. Il semblait alors que nous arrivions à la fin de la course aux armements. Cette illusion n'a pas duré longtemps. Aujourd'hui, l'une des caractéristiques sans doute les plus troublantes de la vie internationale et même de notre interdépendance est que les dangers de guerre nucléaire sont plus grands que jamais. La prolifération nucléaire nous menace sur deux axes : la diffusion horizontale des armes nucléaires aux Etats non dotés de ces armes, et l'accumulation verticale d'un nombre d'armes plus important encore par les superpuissances. Au nom de la raison, je demande instamment que nous reconnaissons ce danger et que nous le contenions.

15. Nous devons rendre les institutions des Nations Unies plus productives, et non moins productives; nous devons encourager tous les pays à participer activement à la recherche de solutions au sein de ces institutions. Ce faisant, nous pouvons montrer que nous voulons rendre ces institutions pertinentes et productives dans l'intérêt général, et ce conformément au monde actuel. Plusieurs des remarques que je vais faire maintenant portent sur les perspectives de développement dans les pays qui étaient encore des colonies il y a 20 ans, et cela reflète l'interdépendance de nos intérêts et de nos buts d'aujourd'hui. Mais les problèmes politiques et économiques du monde se recoupent et sont liés dans un rapport d'interaction. Il est important que l'Organisation s'adapte également elle-même grâce à un partage plus grand dans l'exercice du pouvoir et des responsabilités. Pouvons-nous ne pas nous demander si certaines des notions de Dag Hammarskjöld eu égard à des Nations Unies plus fortes dans l'intérêt de la paix et de la sécurité du monde ne peuvent être considérées aujourd'hui comme étant plus raisonnables qu'elles ne l'étaient il y a 20 ans de cela? A mon avis, elles sont aussi nécessaires qu'avant.

16. Il est certain que l'occupation continue de l'Afghanistan par des forces militaires étrangères représente un exemple du genre de menace à la paix et à la sécurité mondiale que les Nations Unies doivent prévenir, car c'est le but pour lequel elles ont été créées. Le courage et la volonté de la résistance sont une affirmation de l'esprit humain contre la machine de l'oppression militaire, mais les faits tragiques reflètent que la notion de la sécurité collective contient une lacune fondamentale; lorsqu'un pays puissant veut faire fi des décisions des Nations Unies, il peut se sentir libre de le faire à moins que ses actions ne fassent l'objet d'une attention internationale continue. La présence continue des troupes soviétiques en Afghanistan est un affront aux principes de l'Organisation.

17. Je demande au Gouvernement soviétique de respecter ces principes et aussi les idéaux de conduite internationale que l'Union soviétique s'est engagée à suivre. Je lui demande de répondre positivement aux efforts internationaux, y compris le rétablissement d'un gouvernement non aligné et véritablement indépendant en Afghanistan — un gouvernement qui refléterait, sans ingérence extérieure, la volonté véritable du peuple afghan.

[L'orateur poursuit en français.]

18. Comme l'ont souligné les pays de la région, la situation au Kampuchea menace elle aussi la paix et la sécurité. Une première tentative a été faite pour s'attaquer aux problèmes politiques qui sont au cœur du problème kampuchéen. Nous savons maintenant qu'un règlement doit englober un cessez-le-feu sur le terrain, le retrait supervisé des troupes étrangères, la tenue d'élections libres sous la supervision des Nations Unies et la prise de mesures appropriées pour éviter que les élections ne soient perturbées par les factions armées au Kampuchea. Le

Canada appuie ces propositions faites à la Conférence internationale sur le Kampuchea et contenues dans sa déclaration¹ car elles semblent fournir les garanties nécessaires à toutes les parties au conflit. Nous appuyons également la création par la Conférence d'un comité spécial² chargé d'étudier et d'appliquer les mesures nécessaires pour que le fier peuple du Kampuchea puisse décider lui-même de son avenir. Nous incitons les Membres de cette organisation à saisir l'occasion de régler cette situation tragique et de promouvoir enfin une paix durable en Asie du Sud-Est.

[L'orateur reprend en anglais.]

19. L'autodétermination recherchée à la fois pour l'Afghanistan et pour le Kampuchea est l'un des thèmes historiques des Nations Unies. Ce thème a été au centre de l'attention du mouvement des non-alignés dont l'Afghanistan et le Kampuchea sont membres. Il y a 20 ans ce mois-ci que la première réunion du mouvement des pays non alignés s'est tenue à Belgrade. Je rends hommage à ce mouvement pour ce qu'il a fait pour faire progresser les droits des nouveaux pays.

20. Aujourd'hui, cet idéal d'autodétermination est célébré par l'accession de Belize à l'indépendance. C'est une réalisation des Nations Unies dont le Canada se félicite tout particulièrement puisqu'il parraine depuis longtemps les résolutions des Nations Unies sur cette question. Bien que le Canada soit déçu de voir que les entretiens entre le Royaume-Uni, Belize et le Guatemala n'aient pas abouti à la solution de toutes les questions encore en suspens, il est heureux de constater que toutes les parties se sont vraiment engagées à promouvoir la paix dans la région, notamment par un accord final sur Belize. Nous sommes certains que les Gouvernements de Belize et du Guatemala trouveront une solution durable et pacifique à leurs différends.

21. Mais si l'indépendance de Belize est un événement digne d'être célébré, combien est-il déprimant de voir figurer à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale les mêmes questions relatives à l'Afrique australe dont cette organisation traite depuis des décennies. Je parlais plus haut de la dynamique du changement dans les affaires humaines et de la vanité de résister à la force des aspirations humaines à l'autodétermination. Mais, en 1981, en Afrique du Sud, la résistance au changement s'est durcie. Je ne doute pas du triomphe de la justice pour les victimes du racisme en Afrique du Sud, pour la majorité dont la dignité humaine est foulée aux pieds au défi de tous. Je comprends l'impatience de ceux qui tremblent à l'idée d'avoir à supporter pendant une génération encore, pendant une ou deux autres décennies, l'oppression de l'*apartheid*. Néanmoins, je conseille la sagesse dans le choix des méthodes pour promouvoir la liberté de ces peuples, car les divergences de vues sur les tactiques à utiliser ne doivent pas affaiblir nos efforts communs dans ce sens.

22. En Namibie également, l'intransigeance du Gouvernement sud-africain reste le seul obstacle à un règlement négocié. Notre seul but est de permettre au peuple namibien d'accéder enfin à l'indépendance et d'avoir des élections libres et justes auxquelles tous les Namubiens puissent participer sous la supervision des Nations Unies. Le Canada appuie sans réserve la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et le plan des Nations Unies que le Conseil a fait sien par cette résolution, et il a participé activement, en particulier avec le groupe de contact et les Etats africains, à la poursuite de ce but.

23. Au Moyen-Orient existe également un conflit, au centre duquel se trouve le différend arabo-israélien qui est aussi ancien que l'Organisation elle-même. Nous ne pouvons nous permettre de retarder davantage le règlement

négocié de ce conflit vieux de plusieurs générations, règlement auquel devront prendre part toutes les parties intéressées. Les Israéliens et les Palestiniens ont des droits et des préoccupations légitimes dont il faut tenir compte. Israël recherche la sécurité et des frontières reconnues et le droit d'être pleinement accepté par ses voisins. Ces aspirations ne peuvent être réalisées que dans un cadre politique et non militaire. Il en va de même pour les droits légitimes des Palestiniens, y compris leur droit à une patrie à l'intérieur d'un territoire clairement défini — la rive occidentale et la bande de Gaza.

24. Je demande donc notamment à toutes les parties intéressées de faire preuve de la clairvoyance et de la volonté nécessaires pour prendre des décisions qui sont aussi indispensables que difficiles. De tous les domaines où un progrès doit être réalisé d'urgence aucun n'est plus pressant que celui de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

25. Un autre sujet ancien de préoccupation des Nations Unies est la péninsule coréenne. Là encore, le Secrétaire général joue un rôle des plus utiles en prodiguant ses bons offices. Les initiatives de la République de Corée dans le sens du dialogue et de la réconciliation sans conditions et pour une plus grande intégration de la péninsule dans la communauté internationale sont très encourageantes.

26. Les Nations Unies jouent également un rôle utile à Chypre où l'établissement et le maintien de la paix se poursuivent sous la direction du Secrétaire général. Nous espérons que les approches actuellement envisagées dans les négociations entre les deux communautés aboutiront au règlement complet, juste et durable que les deux communautés souhaitent.

27. C'est à Chypre que se trouve le contingent canadien de maintien de la paix le plus ancien et le plus important. Vingt-cinq ans après la création des Forces de maintien de la paix des Nations Unies dans les affaires mondiales, je considère que la Force de Chypre joue un rôle important et qu'elle nous encourage à croire à la notion de la sécurité collective par la négociation plutôt que par les conflits.

28. C'est également ce qui nous guide dans notre tentative de faire avancer la règle du droit à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Je voudrais m'associer à la déclaration que le Secrétaire général a prononcée à l'ouverture de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, le 9 mars :

« Outre la réalisation des objectifs spécifiques de cette conférence, j'attache la plus grande importance à l'influence que son succès peut avoir sur le renforcement du rôle des Nations Unies dans la recherche de solutions viables aux grands problèmes mondiaux³. »

29. Je tiens à souligner que la Conférence n'est pas seulement une tentative de codification de règles techniques du droit. C'est une conférence sur les ressources; c'est une conférence sur les problèmes alimentaires; c'est une conférence sur l'environnement; c'est une conférence sur l'énergie; c'est une conférence sur la conservation; c'est une conférence sur l'économie; c'est une conférence sur la délimitation des frontières maritimes; c'est une conférence sur les limitations territoriales et juridiques; c'est une conférence sur les transports et les communications et une conférence sur la liberté de navigation; c'est une conférence qui régit toutes les utilisations par l'humanité des océans. Et, encore plus important, c'est une conférence qui prévoit le règlement pacifique des différends relatifs aux océans. En d'autres termes, c'est une conférence consacrée à la primauté du droit entre les nations.

30. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer est aussi importante que la Conférence de San Francisco qui a créé l'Organisation des Nations Unies

elle-même. C'est un élément extrêmement important du dialogue Nord-Sud. Elle a des répercussions importantes sur les relations pacifiques entre l'Est et l'Ouest. Elle touche les intérêts de tous les Etats, grands ou petits, riches ou pauvres, côtiers ou sans littoral. La réalisation d'un accord universel sur une convention sur le droit de la mer est un élément fondamental de la paix et de la sécurité mondiales.

31. Il est évident que la paix et la sécurité internationales, de même que le développement, la liberté et la vie elle-même, dépendront en dernière analyse du succès de nos travaux en ce qui concerne le contrôle des armements et le désarmement. La sécurité internationale peut aller de pair avec des niveaux d'armements plus bas et des dépenses moins importantes dans ce domaine. La prochaine session extraordinaire sur le désarmement doit indiquer la voie à suivre pour réaliser des progrès plus concrets que lors des dernières années, si nous voulons préserver notre crédibilité. Les délibérations sur le désarmement qui auront lieu à la présente session de l'Assemblée générale peuvent être d'une importance considérable pour la préparation de cette session. Le remarquable consensus atteint en 1978 doit être réaffirmé et réorienté.

32. Il est vrai que l'atmosphère internationale est moins favorable aujourd'hui. Mais, en même temps, nous ne pouvons méconnaître l'impatience grandissante des peuples du monde devant l'absence de progrès vers des accords sur la limitation vérifiable des armements et sur le désarmement. Nos efforts en leur nom doivent tenir compte de la situation telle qu'elle se présente, en examinant des propositions réalistes qui ont quelque chance de provoquer des changements. Le Gouvernement canadien a réaffirmé, récemment, la validité du concept de stratégie de l'étouffement, mentionné dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement [résolution S-10/2]. En envisageant cette stratégie, les priorités du Canada pour la préparation de la deuxième session extraordinaire sont les suivantes : encourager la poursuite des négociations sur la limitation des armes stratégiques [SALT]; promouvoir la réalisation d'un traité multilatéral et complet sur l'interdiction des essais; aider à la préparation d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques et leur destruction; promouvoir l'évolution d'un régime efficace de non-prolifération fondé sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; et participer aux négociations pour la limitation et la réduction des forces classiques. Le Canada s'est engagé à rompre le cercle dément d'un réarmement croissant et ces priorités guideront nos efforts vers cet objectif.

33. J'ai parlé de notre quête profonde de paix, d'autodétermination et de développement. Ce sont ces forces qui permettront de réaliser, partout, des changements dans un sens positif. Ces forces sont aussi nouvelles qu'aujourd'hui et aussi vieilles que l'humanité; ce sont des constantes dans le changement même. Elles trouvent leur expression éloquente dans les idéaux de la Charte et je demande instamment que nous renouvelions notre engagement à leur égard.

34. Mais rien n'est aussi répandu que la quête de l'individu pour sa dignité humaine et ses droits. C'est pourquoi les Nations Unies ont consacré dans leur Charte, en tant qu'objectif primordial, la promotion et l'encouragement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Plusieurs instruments importants ont été élaborés en matière de droits de l'homme, depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Commission des droits de l'homme a un rôle particulièrement important à jouer dans l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. C'est là un exemple de ce que peut faire la communauté internationale pour la promotion de normes internationalement reconnues.

35. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels est tout aussi important et mérite d'être réexaminé sérieusement par des experts. Il existe des domaines dans lesquels des normes internationales restent encore à établir. Nous saluons le fait qu'une déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction a été soumise à cette assemblée pour adoption⁴.

36. Tout en nous félicitant du fait que des normes internationales sur les droits de l'homme aient été mises au point, nous sommes profondément conscients que ces droits sont constamment foulés aux pieds. La vie, la liberté et l'intégrité de personnes innocentes sont sans cesse menacées au nom d'une cause, d'une lutte pour le pouvoir, etc. Si les Nations Unies fournissent sans hésitation une assistance aux victimes de catastrophes naturelles, comment peuvent-elles faire moins lorsque ces désastres sont le fait de l'homme?

37. Les Nations Unies ont les moyens d'y répondre. Par exemple, nous pouvons avoir recours aux bons offices du Secrétaire général. Nous pouvons dépêcher d'urgence un rapporteur spécial ou une mission d'enquête. Ce qui est nécessaire, c'est la volonté d'agir et de protéger les individus ou les groupes qui se trouvent dans une situation périlleuse créée par des troubles sociaux.

38. En ce qui concerne les exodes massifs et les droits de l'homme, le Canada se félicite de l'adoption de la proposition visant à nommer un rapporteur spécial. Nous sommes certains que l'expérience du prince Sadruddin Agha Khan à cet égard aboutira à l'adoption d'un rapport qui permettra aux institutions des Nations Unies et aux Etats Membres de mieux connaître la situation des réfugiés et d'empêcher qu'elle ne prenne des proportions trop considérables. Nous pensons que ce rapport peut servir de base impartiale à un examen des aspects plus vastes du problème international des réfugiés, y compris, par exemple, l'initiative de la République fédérale d'Allemagne relative aux directives internationales pour la prévention des flux massifs de réfugiés.

39. Mais, même dans des situations plus calmes, il y a du travail à faire. C'est l'Année internationale des personnes handicapées, dont le but est de promouvoir les droits de plus de 500 millions de personnes handicapées dans le monde entier, afin qu'elles accèdent à une pleine participation et à l'égalité, dans un monde sans barrières.

40. Il y a également la condition des femmes, dans tous les pays, et la nécessité d'améliorer leur situation sociale et politique et de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Une mesure importante dans ce sens a été l'entrée en vigueur, le 3 septembre 1981, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes.

41. Le monde entier se préoccupe des droits de l'homme et les efforts concertés tendant à promouvoir les droits des femmes et des personnes particulièrement désavantagées représentent un phénomène récent très important. Ces questions touchent les individus, la vie de personnes et de groupes de personnes et elles continueront de retenir toute l'attention dans les instances internationales.

42. Au niveau des nations, la naissance, au cours de ces 30 dernières années de quelque 100 Etats souverains, doit être considérée comme l'un des changements les plus importants dont le monde ait été témoin. Dag Hammarskjöld a, bien entendu, joué un rôle primordial dans le processus qui a permis à ces nouveaux Etats de prendre part à la vie de cette institution. C'était une période de naissance et d'espoir. Mais pour beaucoup de ces nouveaux Etats, pour la plupart peut-être, cet espoir a rapidement été mitigé par les réalités économiques auxquelles ils ont été confrontés.

43. L'une de ces réalités immédiates a été que l'interdépendance économique pour ces nouveaux Etats penchait lourdement du côté de la dépendance et de la vulnérabilité. Cette relation n'était pas symétrique. Les pays en développement en étaient profondément conscients, mais le monde développé ne l'était pas. Cela a changé depuis. Et je pense que ce changement de perception des réalités d'interdépendance mondiale par les pays développés est un fait très important, et même une source d'espoir.

44. La prise de conscience grandissante du fait que notre avenir économique est de plus en plus interdépendant pourra susciter des solutions. Le rapport Brandt⁵ l'indique bien. En particulier, on reconnaît de plus en plus que les pays en développement ont une contribution à apporter à l'économie mondiale dans son ensemble. On estime actuellement qu'entre 1980 et 1990 les pays en développement contribueront pour plus du quart à l'augmentation du commerce mondial. Ces statistiques dissimulent, bien sûr, de grandes disparités entre les divers pays en développement les plus concernés, de même que l'influence relative de ces changements sur les économies de chacun d'entre eux. Mais ces statistiques montrent bien que les pays en développement se rapprochent de plus en plus du centre de la scène, dans l'économie mondiale.

45. L'interdépendance a également son prix. Elle tend à rendre toutes les nations plus vulnérables aux chocs extérieurs et aux forces qui ne relèvent plus du contrôle des gouvernements nationaux. Par conséquent, il est de la plus haute importance que les institutions internationales qui servent de cadres au système économique international fonctionnent efficacement. Si tel n'est pas le cas, si elles s'enlisent, si elles se divisent en blocs ou si elles deviennent prisonnières d'intérêts égoïstes, alors l'économie internationale en pâtira. Dans ces circonstances, l'interdépendance devient un facteur négatif et tous les Etats en souffrent.

46. L'inflation, les taux d'intérêt élevés, une croissance difficile posent de réels problèmes aux pays industrialisés. Les contraintes imposées à la croissance des exportations et au financement s'accumulent dans les pays en développement à revenus moyens. Cependant, ce sont les pays en développement à faible revenu — en particulier les moins développés d'entre eux — qui sont le plus vulnérables et dont les perspectives sont les plus sombres. Ce sont eux qui ont le plus souffert des chocs provoqués tant par les prix du pétrole que par les taux d'intérêt élevés.

47. L'augmentation des prix du pétrole et la diminution des approvisionnements provenant de sources traditionnelles ont eu un effet considérable sur nous tous, mais les conséquences, pour les pays en développement, des deux chocs pétroliers, au cours des années 70, ont été disproportionnées et les plans de développement de nombre d'entre eux ont accusé un recul. Le Canada convient que la plus haute priorité, dans l'action internationale, devrait être accordée à leurs besoins en énergie. C'est parce que l'énergie est vitale pour le développement que le Canada appuie l'expansion des prêts à l'énergie accordés par la Banque mondiale, y compris par l'intermédiaire d'une nouvelle société de l'énergie, si c'était faisable, pour aider les pays en développement à élaborer leurs programmes en matière d'énergie.

48. Au Canada, nous avons répondu à cette nécessité en créant de nouveaux services de développement à notre compagnie pétrolière nationale — Petro-Canada international — destinés à aider les pays en développement importateurs de pétrole à mobiliser leurs propres ressources énergétiques, en particulier les hydrocarbures. L'effort et l'imagination doivent également être mobilisés dans la recherche des moyens d'aider les pays en développement pour ce qui est des sources d'énergie non pétrolières. La récente Conférence des Nations Unies sur les

sources d'énergie nouvelles et renouvelables a constitué, à cet égard, un pas important mais un pas seulement sur un chemin long et difficile.

49. De même que la structure économique et l'expertise du Canada favorisent l'assistance au développement dans le domaine de l'énergie, nous avons également l'intention d'apporter une contribution importante pour améliorer la production agricole des pays en développement. Alors que le commerce international des denrées alimentaires s'est accru de manière spectaculaire ces dernières décennies, plusieurs nations qui étaient auparavant autonomes — voire exportatrices — en matière de denrées alimentaires sont devenues tributaires des importations alimentaires, particulièrement de céréales. La crise alimentaire est une perspective tangible des années 80 et une attention internationale doit être accordée d'urgence à ce problème.

50. J'ai parlé de l'énergie et de l'alimentation — domaines dans lesquels le Canada peut apporter une contribution particulière — mais je voudrais également dire quelques mots au sujet du commerce, car c'est le commerce qui, à long terme, offre la meilleure promesse, pour beaucoup de pays, d'échapper à la pauvreté.

51. Les pays en développement ont saisi des occasions nouvelles et importantes pour augmenter le commerce entre eux. Mais les marchés du Nord demeurent vitaux et les perspectives d'avenir pour le développement du commerce entre le Nord et le Sud dépendront, dans une large mesure, de la capacité des pays industrialisés à élaborer des stratégies efficaces d'ajustement qui peuvent maintenir à un taux raisonnable la croissance économique et l'emploi. En fait, l'importance relative du commerce Nord-Sud a augmenté, ces dernières années, par rapport au commerce entre pays industrialisés. A l'heure actuelle, un certain nombre de pays les plus avancés parmi les pays en développement représentent les partenaires éventuels les plus importants pour les pays développés. Tous les pays bénéficieront d'un système commercial international et le Canada continuera à promouvoir cet objectif. C'est ce qui retiendra le plus notre attention lors de la réunion ministérielle du GATT proposée pour 1982.

M. Kusumaatmadja (Indonésie), vice-président, prend la présidence.

52. Les perspectives des pays en développement en matière d'exportation représentent un facteur de plus en plus important pour le bon fonctionnement du système international de paiements et le système bancaire international. Il est à prévoir que les pays en développement auront encore besoin d'une aide financière importante de l'extérieur, que ce soit sous la forme d'investissements privés, de prêts commerciaux et de prêts à des conditions de faveur, et de dons. S'il est vrai que les banques privées continuent à jouer un rôle important dans le recyclage des moyens de financement, les institutions monétaires internationales doivent prendre une part de plus en plus grande dans le système. Nous appuyons les nouveaux efforts faits par le FMI et la Banque mondiale dans ce sens. Mais, pour la plupart des pays à faible revenu, la possibilité de participer à l'expansion du commerce mondial est limitée, de même que leur accès au crédit commercial. Si l'on veut réduire la pauvreté de ces pays — ce qu'exige la justice sociale — il faut leur fournir davantage d'aide à des conditions de faveur. Il n'y a aucune autre issue à ce problème. L'assistance au développement est vitale, nécessaire d'urgence, et le monde n'en fournit pas suffisamment.

53. La récente Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris du 1^{er} au 14 septembre 1981, a apporté une importante contribution au progrès. Un large consensus a été réalisé au sein de la communauté internationale en vue de fixer les objectifs à atteindre par les bénéficiaires et les prévisions d'une aide

publique au développement supplémentaire accrue que les pays donateurs pourraient fournir en termes réels au cours de cette décennie. Tout cela nous permet d'espérer un progrès substantiel du développement des Etats qui sont les moins favorisés.

54. Le nouveau Programme substantiel d'action pour la décennie 1980 en faveur des pays les moins avancés⁶ adopté à Paris a non seulement indiqué la marche à suivre pour faire progresser les pays les moins avancés, mais c'est également un guide pour une approche de l'interaction si nécessaire entre les pays développés et les pays en développement en ce qui concerne toute une série de questions figurant à l'ordre du jour Nord-Sud. Des éléments importants du nouveau Programme substantiel d'action ont pris le nom de « Compromis canadien ». Le Canada a été heureux d'être associé à ces conclusions importantes parce qu'elles prouvent qu'un accord constructif peut être réalisé sur un sujet d'importance cruciale pour le développement. Conformément au rôle que mon pays a joué à Paris, je demande instamment que l'élan et les techniques qui y ont été élaborés soient poursuivis durant cette assemblée et lors d'autres réunions internationales traitant des relations entre les pays en développement et les pays développés.

55. Faisant suite à ce qui a été réalisé à Paris, résultat auquel le Canada a contribué, et dans le but de traduire ces résultats dans la réalité, j'ai le plaisir d'annoncer que le Canada consacrera 0,15 p. 100 de son PNB à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés au cours des prochaines années.

56. Cette contribution se situe dans le contexte de ce que j'ai annoncé lors de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au développement, l'année dernière [4^e séance], à savoir que le Canada allait renverser la tendance des années précédentes et accroître sa contribution à l'aide publique au développement pour la porter à 0,5 p. 100 du PNB, en vue de s'efforcer d'atteindre 0,7 p. 100 d'ici à la fin de la décennie. Je suis heureux de pouvoir dire que nous avons suivi cette tendance.

57. J'ai dit tout à l'heure que l'interdépendance signifie que la coopération économique internationale n'est pas un luxe. C'est une nécessité vitale sans laquelle l'interdépendance jouera contre nous.

58. Nous devons rechercher une coopération économique mondiale plus profonde. Cependant, les solutions des problèmes économiques mondiaux ne seront pas toujours des solutions globales. Les progrès réalisés à la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, qui s'est tenue à Caracas en mai dernier, le montrent bien. Les relations avec les pays en développement ont été au centre d'un certain nombre de consultations de haut niveau au sein des pays industrialisés, notamment la réunion au niveau ministériel de l'Organisation de coopération et de développement économiques, en juin, et la réunion au sommet d'Ottawa. Je voudrais profiter de cette occasion pour faire brièvement rapport à l'Assemblée sur cette dernière réunion.

59. La réunion au sommet d'Ottawa a consacré beaucoup de temps à la question des relations économiques entre pays développés et pays en développement. Et, dans le communiqué, les dirigeants se sont mis d'accord sur une déclaration commune reflétant ces discussions. Ils ont souligné qu'ils comprenaient l'envergure des problèmes en jeu et se sont tous déclarés disposés à y répondre. Par-dessus tout, le message aux pays en développement qui sont nos partenaires mettait l'accent sur les points suivants : respect de l'indépendance et soutien d'un véritable non-alignement; engagement à coopérer dans un esprit d'intérêt mutuel et d'interdépendance; appui à l'intégration plus grande des pays en développement au système

économique international, et appui aux efforts faits par ces derniers pour promouvoir le développement dans le cadre de leurs propres valeurs et traditions sociales.

60. En outre, lors de cette réunion, nous nous sommes efforcés de traiter des problèmes clefs de l'énergie, de l'alimentation, du commerce et de la finance de manière positive et constructive. Nous nous sommes engagés à maintenir à un niveau substantiel et bien souvent croissant l'aide publique au développement, dont la plus grande part ira aux pays les plus pauvres. Il est significatif que nous ayons affirmé, lors de cette réunion, que nous étions prêts à participer aux préparatifs du processus des négociations globales. Il a été encourageant pour moi de voir que tant les pays développés que les pays en développement se sont dit reconnaissants des résultats de la réunion au sommet d'Ottawa.

61. Une autre initiative importante des relations Nord-Sud de cette année sera la réunion de 22 chefs d'Etat ou de Gouvernement du Nord et du Sud qui se tiendra à Cancún. Nous espérons que cette réunion favorisera une meilleure compréhension des questions clefs Nord-Sud et donnera un élan politique à leur solution dans toutes les instances appropriées. Nous ne pensons pas que cette réunion puisse remplacer les négociations globales, aucune instance qui ne serait pas universelle ne le pourrait. Mais nous pensons que c'est un élément catalyseur de ces négociations. Et bien que la nature de la réunion Nord-Sud exclue la participation de toutes les parties intéressées, nous nous félicitons du fait qu'un lien a été établi avec les Nations Unies, puisque celles-ci seront représentées à Cancún par le Secrétaire général.

62. Tout en reconnaissant la valeur des réunions au sommet, des accords multilatéraux conclus à un niveau universel demeurent cependant fondamentaux pour notre recherche de solutions efficaces aux problèmes mondiaux. Pour cette raison, un large degré de consensus a été réalisé en ce qui concerne le lancement des négociations globales. Tout en reconnaissant que la conciliation sera nécessaire de toutes parts, je pense qu'il existe une nouvelle détermination à faire face à ce défi. Des discussions préparatoires reprendront au cours de cette session, et je puis vous assurer que le Canada fera de son mieux pour en assurer le succès.

63. Le Canada, pendant l'année écoulée, a pris un certain nombre de mesures pour lui permettre de jouer un rôle plus actif et plus constructif dans la coopération internationale dans ces domaines importants. Une équipe spéciale parlementaire sur les relations Nord-Sud a déposé un rapport des plus utiles. Il a préconisé fermement que le Canada continue à jouer un rôle actif dans le dialogue Nord-Sud, basé sur les principes d'intérêt mutuel et humanitaires, et a fait des recommandations constructives concernant, l'énergie, les finances, le commerce, l'alimentation et l'aide au développement. Notre gouvernement a été satisfait du large appui apporté au rapport et de la prise de conscience publique accrue suscitée par le travail de l'équipe spéciale.

64. Parallèlement au travail de l'équipe spéciale parlementaire, et s'en inspirant, le Gouvernement canadien a également revu la politique Nord-Sud. Nous avons dégagé un certain nombre de questions fondamentales, y compris la reconnaissance de l'interdépendance, la nécessité d'harmoniser les politiques extérieures et nationales qui ont une influence sur les pays en développement, la nécessité d'utiliser toute une série d'instruments pour faire face aux besoins des pays en développement, et une plus grande intégration du Sud au système économique international.

[L'orateur poursuit en français]

65. Nous devons en tant que nations reconnaître que nos préoccupations économiques, mais également nombre de

nos problèmes politiques, sociaux et économiques ont un caractère fondamentalement international. Dans un monde en constante évolution, le problème de la conciliation du fait de l'interdépendance et de l'impératif de l'autodétermination est l'un des plus grands défis qui se posent au niveau de la décision politique. Mais notre prise de conscience des complexités de l'interdépendance ainsi que de ses ramifications dans tous les secteurs de la vie nationale ne doit pas être un motif de désespoir, mais plutôt une incitation à l'action. Nous devons relever le défi que nous posent l'adaptation et le développement de mécanismes institutionnels internationaux tout autant que de nos perspectives nationales en fonction de ces nouvelles réalités et de l'impératif du changement.

66. Quels que soient les moyens mis en œuvre, les mécanismes institutionnels ne suffisent pas. L'essentiel tient à la volonté de tous les pays de rendre ces instruments efficaces. Les gouvernements, quelle que soit leur perspective nationale, doivent avoir le courage de s'attaquer aux grands problèmes internationaux de l'heure. Pour ce faire, ils doivent être confiants que seule la coopération internationale peut être le garant de la sécurité, de la stabilité et de la justice pour le monde.

67. Les Canadiens ont cette confiance. Nous nous consacrerons, ici et partout où ces problèmes sont étudiés, à rechercher des solutions d'envergure internationale qui affecteront chacune de nos vies.

68. M. HODOUL (Seychelles) : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier de m'avoir accordé la parole et de présenter, à vous, ainsi qu'à votre pays, mes félicitations pour votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

69. Aussi bien vos talents de diplomate que votre grande connaissance du fonctionnement de cette institution nous permettent d'envisager un aboutissement satisfaisant de nos travaux. Il ne me paraît pas superflu de le souligner car, cette année encore, à la grande déception de nombreux Etats Membres épris de paix et de justice, nous avons vu le Conseil de sécurité de notre organisation échouer tristement dans ses travaux parce que détourné de ses objectifs de paix par l'utilisation abusive du droit de veto par certains de ses membres permanents.

70. C'est pourquoi, Monsieur le Président, fidèle à sa tradition, l'Assemblée générale doit rester un espace de liberté et le lieu privilégié de participation pleine et entière de tous les peuples aux affaires du monde. Et votre présence à la direction de ses travaux ne peut que nous le garantir. Ma délégation se fera donc un devoir de vous apporter son entière collaboration dans l'accomplissement de ces importantes fonctions qui vous sont confiées.

71. Elle voudrait aussi présenter ses remerciements à M. Rüdiger von Wechmar pour avoir dirigé avec compétence les travaux de la trente-sixième session qui vient de se clôturer, et exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général qui, depuis des années, fait preuve de savoir-faire et de dévouement au service de notre organisation.

72. Finalement, c'est avec un profond sentiment de satisfaction que ma délégation présente ses félicitations à la République de Vanuatu. Le peuple seychellois avait suivi avec attention et intérêt la lutte de ce peuple frère des îles pour son indépendance et la sauvegarde de son intégrité territoriale. Nous avons été frappés par son ardeur et sa ténacité, de sorte que nous ne pouvons que nous réjouir aujourd'hui de la présence de ce jeune Etat au sein de notre organisation.

73. L'année dernière, quand nous avons pris la parole lors du débat général [6^e séance], nous nous sommes penchés sur une série de questions à la fois d'ordre économique et politique, qui frappent et souvent paralysent surtout nos pays du tiers monde. Cette année, nous nous

trouvons pratiquement devant ces mêmes questions auxquelles d'autres sont venues s'ajouter. Il ne semble pas, hélas, que nous ayons fait un pas important vers des solutions concrètes. Aussi, on ne peut s'empêcher de constater le caractère inquiétant de cette situation : alors que des rencontres à travers le monde se multiplient en vue d'une recherche collective et sincère de solutions à nos multiples problèmes, nous assistons à une détérioration grandissante des rapports au niveau international. Cette détérioration résulte d'une absence manifeste de volonté, de la part de certaines puissances, de confronter résolument et avec sincérité les grands problèmes de l'heure, à savoir ceux qui concernent la paix, la sécurité et le développement.

74. Dans leurs rapports avec les autres, certaines puissances semblent avoir délibérément opté pour le langage de la menace, de la provocation, voire même de l'agression, au mépris des principes les plus élémentaires de la coexistence entre les Etats. Elles brandissent aux yeux du monde leur force de frappe nucléaire, leur bombe à neutrons, et font défiler leur arsenal militaire à la porte des autres, comme si ce n'était ni la sécurité ni la paix ni la vie de millions d'hommes qui s'en trouvent tragiquement menacées.

75. Malgré cette situation troublante, ma délégation est heureuse de prendre la parole au cours de ce débat parce qu'elle veut justement redire combien il est important de s'opposer à tout comportement de domination et d'agression dans les rapports internationaux; parce qu'elle croit que le droit à un avenir meilleur est un droit imprescriptible de tous les peuples, sans exception; parce qu'elle sait que, malgré tout, à travers le monde, les forces de progrès ne cessent de se développer et les liens de solidarité de se tisser en vue de construire cet avenir de justice, de paix et de bien-être.

76. Il n'est que normal que nous nous saisissons d'abord de la question de la décolonisation. Mon pays, bien qu'indépendant, est conscient que son propre progrès est essentiellement lié à la disparition de tout rapport de type colonial ou néo-colonial entre Etats. C'est la raison pour laquelle il cherche inlassablement à intensifier sa solidarité avec tous les peuples frères qui luttent toujours sur le terrain contre le colonialisme : ceux de Namibie, du Sahara occidental, de l'Afrique du Sud, de la Palestine, du Timor oriental, de Porto Rico, et d'autres.

77. Il y a un an, nous étions convaincus, par exemple, que les peuples de Namibie et du Sahara occidental étaient sur le point de conquérir leur indépendance, l'occupant ayant finalement accepté de se rendre à l'évidence et de lâcher prise sur ces territoires.

78. Hélas, nous avons été déçus, et nous savons pourquoi.

79. En ce qui concerne la Namibie d'abord, la minorité dominante de Pretoria compte continuer le pillage de ce territoire. Elle compte également continuer à l'utiliser comme rempart et comme base dans sa politique de suprématie dans la région afin de bien asseoir son propre régime oppressif et cruel en Afrique du Sud. Et d'autres pays occidentaux, avec aujourd'hui les Etats-Unis en tête, ne sont pas moins décidés à continuer l'exploitation de ce territoire et son utilisation stratégique dans leur volonté de suprématie militaire à tout prix.

80. Après avoir tout essayé depuis l'adoption de la résolution 2145 (XXI) de l'Assemblée générale en 1966, jusqu'à la convocation du Conseil de sécurité du 21 au 30 avril 1981 sur la question de Namibie, sans aboutir aux résultats escomptés, l'Organisation s'est aujourd'hui clairement prononcée à une grande majorité, lors d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, pour la lutte armée menée par la South West Africa People's Organization [SWAPO] contre le régime de Pretoria

[résolution ES-8/2]. A cette fin, elle a lancé un appel aux pays frères pour qu'ils apportent d'urgence à la SWAPO et aux pays de la ligne de front leur assistance matérielle et militaire.

81. Ma délégation ne peut qu'y souscrire une fois de plus en espérant que cette ultime tentative va rendre possible l'indépendance de la Namibie en conformité avec le plan des Nations Unies, selon la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Il va sans dire que toutes sanctions collectives que nous accepterons d'imposer concrètement contre le régime de Pretoria ne feront qu'accélérer le processus de l'indépendance de la Namibie.

82. En parlant de la Namibie, nous ne pouvons ne pas faire mention du peuple frère de l'Afrique du Sud qui, sous la direction héroïque de l'African National Congress, poursuit lui aussi sa lutte contre ce même régime colonial, oppresseur et barbare de Pretoria.

83. Une fois de plus, nous condamnons la politique aveugle de ce régime qui, sous couvert de civilisation chrétienne à sauvegarder et, à travers la pratique du racisme, de l'*apartheid* et de la bantoustanisation, perpétue l'exploitation de la force de travail du peuple sud-africain par une minorité étroitement liée au capitalisme international dont elle défend les intérêts.

84. Le Gouvernement du président France Albert René, depuis son arrivée au pouvoir le 5 juin 1977, a pris, dans les limites de ses modestes moyens, des mesures concrètes de rétorsion contre le régime de Pretoria. A cet égard, ma délégation tient à ce que les résolutions 417 (1977) et 418 (1977) du Conseil de sécurité, cette dernière réclamant la cessation immédiate de toute livraison d'armes et de matériel connexe à l'Afrique du Sud et l'arrêt de toute coopération avec l'Afrique du Sud concernant la fabrication et l'élaboration d'armes nucléaires, de même que la résolution 35/206 de l'Assemblée générale relative, entre autres, à la situation en Afrique du Sud, à l'application de sanctions globales, à un embargo pétrolier et au rôle néfaste des transnationales, soient mises en application sans duplicité.

85. Le régime de Pretoria survit grâce à ses relations non seulement avec Israël, mais avec bien d'autres Etats Membres de notre organisation. Ainsi, comprenons-nous que pour ces Etats toutes nos résolutions restent lettre morte et nous le regrettons.

86. Il est néanmoins réconfortant de noter que le peuple travailleur de l'Afrique du Sud, bien que surexploité, constitue la seule force historique de ce pays et nous restons convaincus qu'avec la solidarité active d'autres peuples frères il vaincra.

87. A ce propos, nous voudrions saluer le peuple de l'Angola et son gouvernement qui ont assumé un rôle déterminant aux côtés des mouvements de libération en Afrique australe, spécialement aux côtés de la SWAPO, à un prix inestimable en vies humaines et en dégâts matériels.

88. Nous regrettons que le Conseil de sécurité ait une fois de plus échoué dans sa mission en refusant de condamner l'agression sud-africaine contre l'Angola, et cela en raison du veto des Etats-Unis. Mais nous sommes aussi conscients que l'Angola, en plus du soutien moral qu'il mérite de la communauté internationale, aurait également besoin d'une assistance matérielle de sa part. Et nous espérons que notre organisation fera en sorte que dans le cadre de la résolution 377 (V) de l'Assemblée générale, alors qu'il y a rupture de la paix, l'Angola bénéficie le plus rapidement possible de cette assistance militaire et matérielle de nos Etats Membres, assistance d'ailleurs réclamée par la session extraordinaire d'urgence sur la Namibie et par les chefs d'Etat des pays de la ligne de front réunis à Lagos le 11 septembre dernier.

89. En ce qui concerne le peuple sahraoui, nous avons raison de croire que, lors de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], tenue à Nairobi, en juin 1981, et de la réunion plus récente du Comité de mise en œuvre de cette même organisation, le Maroc a accepté la tenue prochaine d'un référendum libre et général d'autodétermination au Sahara occidental sous le contrôle de l'OUA et des Nations Unies. Nous nous en félicitons et mon pays continuera d'apporter son humble contribution à l'établissement d'une paix juste et durable dans cette région d'Afrique, conformément aux résolutions de l'OUA et aux résolutions 34/37 et 35/19 de l'Assemblée générale.

90. Toujours en rapport avec les objectifs de décolonisation que nous nous sommes fixés, il y a la question de Palestine dont l'Assemblée générale est saisie depuis bien des années, en vue de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris « le droit de retour, le droit à l'autodétermination et le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationale en Palestine ». Au niveau international, nous constatons une prise de conscience grandissante de ces droits. Mais en face de cette même prise de conscience, il y a toujours Israël qui, tout comme son allié de Pretoria, défie impunément l'opinion internationale et les multiples résolutions de notre organisation. Comme l'Afrique du Sud, et il va sans dire avec son concours, non satisfaite d'occuper les terres palestiniennes et arabes, y compris Jérusalem, l'entité sioniste se lance dans des actes d'agression contre les territoires voisins, tels le Liban et l'Iraq, en vue d'établir sa suprématie militaire dans la région, actes d'agression sur lesquels nous reviendrons plus tard.

91. L'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session [résolution 35/169A], entérina une fois encore les recommandations du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et somma Israël de les respecter. Le résultat, hélas, nous le connaissons fort bien. Il est clair que vis-à-vis d'Israël nous nous trouvons engagés dans les mêmes engrenages qu'avec l'Afrique du Sud, ce qui veut dire qu'en raison des multiples complicités dont jouissent le sionisme et l'*apartheid* seules des mesures coercitives et collectives, conformément au Chapitre VII de la Charte de notre organisation, ont des chances d'aboutir à un résultat positif.

92. Comme par le passé, mon pays continuera à manifester à l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], seul légitime et authentique représentant du peuple palestinien, sa solidarité indéfectible dans sa lutte héroïque contre l'agresseur et l'envahisseur.

93. Pour ce qui concerne le Timor oriental, aussi bien l'Assemblée générale que le Conseil de sécurité se sont prononcés sur l'intervention militaire des forces armées indonésiennes pour demander — hélas en vain jusqu'à maintenant — le retrait sans délai de ces forces, afin de permettre au peuple de ce territoire d'exercer librement son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 3485 (XXX) de l'Assemblée générale et aux résolutions 384 (1975) et 389 (1976) du Conseil de sécurité.

94. L'Assemblée, il est bon de le souligner, est décidée à poursuivre ses efforts en vue de l'indépendance du Timor oriental en continuant à se saisir de la question jusqu'à ce que le peuple du Timor, sous la direction du FRETILIN⁷, puisse conquérir son indépendance et construire son avenir dans la paix et la sécurité.

95. Belize est à la veille d'accéder à la souveraineté nationale, et nous nous en félicitons. La question de Porto Rico, nous croyons comprendre, fera prochainement l'objet de délibérations de cette assemblée. Ainsi, progressivement, notre organisation s'attaque à tous ces « îlots » du colonialisme parsemés de par le monde.

96. Pourtant, perdant de plus en plus leur emprise coloniale dans le monde, certaines grandes puissances s'en prennent maintenant non seulement à l'indépendance des pays pris isolément pour y établir des structures néo-coloniales, mais aussi à des régions entières, s'y implantant militairement afin d'imposer leur volonté politique et leur domination économique aux pays de ces régions. Elles s'installent, par exemple, dans l'océan Indien, au Moyen-Orient, dans les Caraïbes, dans le sud de l'océan Atlantique et en Asie du Sud-Est.

97. J'en viens d'abord à la situation dans l'océan Indien. Déjà, en 1964, le peuple seychellois, par l'intermédiaire de M. France Albert René, alors président du parti luttant pour l'indépendance des Seychelles, demandait aux grandes puissances de ne pas déplacer leurs rivalités dans nos eaux. Et en 1971, l'Assemblée générale a proclamé l'océan Indien « zone de paix » [résolution 2832 (XXVI)].

98. Aujourd'hui, cependant, 85 bâtiments de guerre et sous-marins nucléaires patrouillent les eaux de cet océan. Cette présence militaire a presque doublé par rapport à l'année précédente. Diego Garcia va bientôt accueillir des bombardiers B-52. Cette île, comme vous le savez, après avoir été vidée de sa population — dont la grande majorité vit toujours dans des taudis, sans emploi — par le gouvernement colonial d'alors, est aujourd'hui la plus importante base stratégique aéronavale et nucléaire en tant que dispositif central d'intervention dans la région. La base de Simonstown, en Afrique du Sud, est en voie de modernisation avec le concours technique de l'Occident. Les grandes puissances ont acquis également le droit de faire usage de facilités aéronavales dans certains pays riverains de la région. Tout cela constitue une menace pour la paix et la sécurité des pays riverains. D'autant plus que l'administration d'une superpuissance adopte de plus en plus une attitude de provocation dans ses rapports avec les autres Etats.

99. L'Assemblée générale, lors de sa trente-quatrième session, avait décidé de convoquer une conférence sur l'océan Indien à Colombo en 1981 en vue de la mise en application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 34/80B]. Mandat a été donné au Comité spécial de l'océan Indien d'entreprendre les travaux préparatoires à la convocation de cette conférence. Alors que nous avons trouvé moyen de convoquer d'autres conférences internationales, celle sur l'océan Indien n'a pas encore eu lieu et, malheureusement, n'aura vraisemblablement pas lieu au cours de cette année. Et nous sommes quelque peu déçus de constater que le rapport du Secrétaire général passe sous silence la question de la démilitarisation de l'océan Indien.

100. Les manœuvres en vue de saboter cette conférence n'ont pas fait défaut. On prétend qu'il faut attendre l'harmonisation des positions avant de la convoquer. Cela n'est qu'un leurre. Comme je l'ai déjà dit, les intérêts à défendre dans la région ne peuvent être les mêmes et pour les pays riverains et pour les grandes puissances qui, en dernière analyse, ne sont intéressées que par l'exploitation de nos richesses — nos matières premières, notre potentiel commercial, nos ressources énergétiques — et l'exportation de leur politique de confrontation entre blocs militaires. Qu'est-ce donc que cette « harmonisation de positions » à réaliser?

101. Ma délégation réitère l'urgente nécessité de convoquer cette conférence afin de réaliser les objectifs de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, en exigeant le démantèlement des installations militaires et le retrait des forces étrangères. Quant à l'« harmonisation des positions », elle ne peut être que le résultat d'un long processus consécutif à la Conférence et non le contraire. Ma délégation voudrait également réitérer l'appel que le

Président de la République des Seychelles adressa aux gouvernements des pays riverains, à savoir : « Il est impératif que nous parlions avec force et que nous élevions la voix contre cette escalade qui devient de plus en plus regrettable et dangereuse. »

102. Il va sans dire qu'une fois de plus nous réclamons le retour de l'île de Diego Garcia à la souveraineté mauricienne et le départ des troupes étrangères.

103. Quant au statut juridique de l'île de Mayotte et celui des îles Malgaches, à savoir les Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas Da India, nous croyons comprendre — et nous nous en félicitons — que la nouvelle administration française est disposée à apporter son entière collaboration en vue de la réintégration de ces îles respectivement à l'ensemble comorien et à la République malgache.

104. Le respect par les grandes puissances de l'intégrité territoriale des pays de l'océan Indien, le respect également du droit de tous les peuples à une politique indépendante, l'arrêt du trafic de l'assistance technique et financière contre, en retour, la possibilité d'utilisation de facilités militaires dans des pays riverains, constituent des éléments importants du processus de démilitarisation de l'océan Indien.

105. Au Moyen-Orient, de même qu'en Méditerranée, l'impérialisme et son agent, le sionisme, poursuivent cette même politique de suprématie militaire en y créant une situation d'agression continuelle en vue de contrôler économiquement et politiquement la région. Ce furent récemment les manœuvres militaires et provocatrices des forces navales des Etats-Unis d'Amérique au large des côtes libyennes. Ce sont les plans d'assassinat. Ce sont les continuel actes d'agression d'Israël contre les territoires libanais et autres territoires arabes, de même que sa création de colonies de peuplement, ses attaques contre la FINUL et, tout récemment encore, au mois de juin de cette année, l'attaque et la destruction longuement préméditées de l'installation nucléaire de Tamuz en Iraq.

106. A maintes reprises, notre organisation a condamné ces divers actes d'agression qui ne font partie que d'un seul et même plan de déstabilisation des forces progressistes de la région. Le Conseil de sécurité l'a fait dans des termes clairs; après avoir pris note de la résolution pertinente de l'AIEA, il précise, dans sa résolution 487 (1981), que l'attaque contre le centre de Tamuz constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des normes de conduite internationales. Il reconnaît à l'Iraq le droit à la compensation par Israël. Lors de sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale avait déjà demandé à tous les Etats Membres de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher le transfert à Israël de matières fissiles et de technologie nucléaire pouvant être utilisées pour la fabrication des armes nucléaires. Elle a en outre demandé à Israël de soumettre toutes ses installations nucléaires à l'inspection de l'Agence internationale de l'énergie atomique [résolution 34/89].

107. La mise en application de cette résolution est cruciale de l'avis de ma délégation et nous espérons également qu'au cours de cette trente-sixième session l'Assemblée générale prendra d'autres mesures qu'elle jugera adéquates afin de mettre un terme à cette politique belliqueuse d'Israël.

108. Il va sans dire qu'après avoir pris note des lettres de M. Abdulati Al-Obeidi, secrétaire aux relations extérieures du Comité du Bureau populaire de la Jamahiriya arabe libyenne, adressées au Conseil de sécurité au sujet des manœuvres militaires de nature provocatrice et des menaces contre le peuple libyen, ses leaders et son territoire, ma délégation demande à l'Organisation une prise de position claire après étude du dossier.

109. On se plaît facilement à qualifier le régime libyen de terroriste alors qu'à notre connaissance la Libye est justement un de ces rares pays qui apportent sans réserve leur aide aux mouvements de libération du continent africain, et encore récemment elle a contribué au rétablissement de la paix dans un pays frère d'Afrique à la demande du Gouvernement légitime de ce pays. C'est pourquoi nous réaffirmons que toute condamnation globale de ce pays et toute menace à son égard sont injustifiables et injustifiées et nous ne pouvons que les réprouver.

110. Parallèlement à l'intensification de la présence militaire des puissances étrangères au Moyen-Orient et dans l'océan Indien, dans le sud de l'océan Atlantique, le port de Walvis Bay prétendument annexé par Pretoria a été transformé en une base commune au régime de Pretoria et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN]. Cela ne contribue guère à l'établissement d'un climat de détente et constitue un maillon de plus dans la stratégie de déstabilisation et de menace des grandes puissances à l'égard des pays pratiquant une politique jugée parfois trop indépendante. Certains pays, aussi bien africains que sud-américains, s'en trouvent menacés.

111. Le champ de déstabilisation s'étend également aux Caraïbes où le Gouvernement de la Grenade et celui de Cuba connaissent une situation permanente de menace extérieure. A ce sujet, une lettre du Premier Ministre de la Grenade, M. Maurice Bishop, adressée au Secrétaire général de notre organisation, a été portée à notre connaissance. Nous dénonçons avec force ces manœuvres extérieures visant à renverser un gouvernement jugé « non favorable » et nous espérons que suite sera donnée à la lettre de M. Bishop.

112. La question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est est inscrite à l'ordre du jour de nos travaux. Nous constatons cependant, alors qu'une démarche positive a été entreprise par les pays d'Indochine en vue d'établir une dynamique de paix dans la région, basée sur la reconnaissance réciproque, l'égalité entre États et le respect de leur souveraineté, alors qu'en République populaire du Kampuchea le peuple, après avoir recouvré la sécurité, reconstruit son pays dévasté par l'ancien régime de Pol Pot, voilà que des manœuvres continuent pour maintenir une situation d'insécurité dans la région aux dépens de peuples qui, malheureusement, déjà ont trop souffert.

113. Il y a eu cette année une conférence internationale au sujet du Kampuchea au cours de laquelle la décision a été prise de mettre sur pied un comité *ad hoc* pour s'occuper de la situation dans ce pays. Mais de quel droit et à quelle fin?

114. Des élections ont eu lieu dans ce pays, un gouvernement légitime a été élu pour s'occuper à la fois de ses relations internes et de ses relations extérieures. Les relations de la République populaire du Kampuchea avec l'Etat du Viet Nam ne regardent que les peuples et les gouvernements de ces deux pays.

115. Mon pays, la République des Seychelles, ne peut accepter que l'on se serve de l'Organisation à des fins contraires à l'esprit de sa Charte. Le Gouvernement du Viet Nam a donné la garantie de retirer ses troupes du Kampuchea dès que ce dernier le lui demandera. Que l'on respecte donc ces deux pays dans l'exercice de leur souveraineté. Ma délégation ne voit aucune raison valable pour que l'Assemblée se saisisse de nouveau de cette question dite de « La situation au Kampuchea ». Par contre, elle regrette que les représentants légitimes du peuple du Kampuchea soient toujours exclus de notre assemblée alors qu'y siègent encore ceux d'un régime déchu et jadis meurtrier, condamné par l'opinion internationale. Elle demande que justice soit faite au peuple du Kampuchea

et au Gouvernement du président Heng Samrin légitimement élu.

116. Toujours dans cette même région, nous voudrions saluer les efforts de la République démocratique populaire de Corée en vue de promouvoir la réunification pacifique de la Corée, efforts qui ont rencontré encore récemment un appui international lors de la réunion d'Alger tenue au mois de mars sur la question. Là encore, il est temps que cessent les manœuvres et les ingérences étrangères afin que ce peuple puisse construire son avenir dans la paix et la sécurité.

117. Enfin, toujours dans le cadre de la lutte des peuples en vue de la sauvegarde de leur indépendance et de la construction de leur avenir, ma délégation voudrait exprimer son entière solidarité au peuple salvadorien et à son organisation politique, l'alliance entre les Fuerzas Populares de Liberación Nacional Farabundo Martí [FPL] et le Frente Democrático Revolucionario [FDR]. Nous nous réjouissons à ce propos de la déclaration franco-mexicaine⁸ rappelant qu'il revient au peuple salvadorien seul, sous la conduite de son organisation politique, de trouver une solution juste et durable à la situation de crise existant dans le pays, sans ingérence étrangère.

118. Ma délégation y adhère entièrement et souhaite vivement que cette déclaration puisse servir de guide dans les relations de notre organisation et de nos États avec ce pays.

119. Nous voudrions conclure cette deuxième partie de notre intervention en faisant référence au point 39 de l'ordre du jour qui prévoit une deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1982, décision prise lors de la trente-troisième session [résolution 33/71 H].

120. Il est évident que la lutte contre l'escalade militaire dans certaines régions va de pair avec une politique de désarmement au niveau international, portant sur les aspects les plus saillants de la question, par exemple, le coût de l'armement — qui s'élève actuellement à plus de 500 milliards de dollars annuellement — et une réorientation possible de ces ressources financières et techniques au service de la paix et du développement; l'état d'insécurité qu'entretient cette course aux armements; l'impact de la commercialisation des armes sur l'économie du tiers monde; l'importance économique du « complexe militaro-industriel » pour les pays développés et, finalement, la nature des armes.

121. Ainsi, nous ne pouvons qu'apporter tout notre support à la tenue de cette deuxième session extraordinaire sur le désarmement.

122. Je me suis arrêté considérablement sur la question de l'indépendance politique à sauvegarder et celle de nouveaux rapports au niveau international à développer pour souligner, en définitive, que l'une comme l'autre ne peuvent se réaliser que dans le cadre d'une indépendance économique et d'un nouveau type de relations dans ce domaine.

123. L'économie fut toujours notre premier champ de bataille. Quand les peuples à travers l'histoire ont commencé à se soulever ce fut d'abord contre la faim, la misère, l'insécurité et l'injustice, mais pour vite réaliser qu'il était impossible de combattre ces fléaux sans le pouvoir de décision politique. Ils se sont alors battus pour l'obtenir et une fois l'indépendance même partiellement acquise la bataille au niveau de l'économie a retrouvé toute son intensité. Mais, pour nos pays du tiers monde, elle est difficile à gagner pour la simple raison que les pays jadis nos colonisateurs et aujourd'hui développés et équipés n'ont fait jusqu'à maintenant que perpétuer entre l'économie du Nord et celle du Sud des rapports toujours fondés sur l'exploitation et l'assujettissement.

124. Depuis des années, nous avons essayé d'entamer un dialogue avec le Nord en vue de transformer cette situation dans l'intérêt de tous. Nous avons réclamé le contrôle de nos matières premières et la possibilité pour nous aussi de les transformer grâce à un transfert de technologie. Nous avons exigé plus de justice dans l'échange commercial, un remaniement profond du système monétaire international et de meilleures conditions de l'aide financière au développement. Mais en vain; pour le moment nous ne sommes toujours pas écoutés.

125. Bien au contraire, certains pays du Nord, à la tête desquels se trouvent aujourd'hui les Etats-Unis d'Amérique, s'organisent pour continuer à retirer le maximum d'avantages possibles du désordre économique et monétaire existant. Cela, nous l'avons constaté encore récemment au cours de la dernière session de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et au sujet de l'ouverture de négociations globales sur un nouvel ordre économique international.

126. Ces négociations restent néanmoins une nécessité et les conditions qui ont poussé notre organisation à s'en saisir en 1974 n'ont connu aucune évolution favorable. Nous voudrions donc demander à notre organisation de poursuivre ses efforts afin que ces négociations puissent débiter le plus tôt possible et aboutir à des résultats concrets.

127. A ce propos, nous suivons avec attention l'évolution de la position de la communauté économique européenne sur la question, de même que nous suivons avec intérêt la réunion internationale sur la coopération et le développement qui se tiendra à Cancún en octobre prochain. Il est néanmoins vrai que le dialogue Nord-Sud ne progressera que sous la pression d'une coopération Sud-Sud et nous voudrions saluer les positions prises par le mouvement des pays non alignés et par l'OUA dans ce sens. Cette coopération entre pays en développement nous permettra d'inventer nous-mêmes nos propres modèles de développement, nous rendra collectivement plus autonomes face au Nord et par là même accroîtra notre pouvoir de négociation au cours de ce dialogue Nord-Sud que nous souhaitons plus authentique.

128. Je dois avouer cependant que, sans vouloir sombrer dans le pessimisme, ma délégation est inquiète quant aux perspectives d'avenir. Les plus riches et les plus puissants parmi nous refusent obstinément de remettre en cause les fondements d'un système qui leur a permis de s'enrichir aux dépens des plus pauvres et des plus faibles.

129. Je voudrais terminer en réitérant l'attachement sans équivoque de mon pays, la République des Seychelles, aux idéaux de notre organisation et son entière disponibilité pour contribuer à la réalisation de son objectif primordial, à savoir la promotion de la paix et du développement pour le plus grand bonheur de l'humanité.

130. M. ARIAS STELLA (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*]: Je me fais un plaisir d'adresser au Président, M. Kittani, de l'Iraq, les félicitations cordiales de la délégation péruvienne à l'occasion de son élection à la présidence des travaux de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Cette élection est un juste hommage rendu à sa personne et à ses qualités de diplomate et d'internationaliste averti.

131. Je tiens à exprimer également la reconnaissance de ma délégation à son prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, qui a exercé avec un brio incontestable les fonctions délicates de Président de l'Assemblée tant dans le cadre de cette enceinte qu'au dehors.

132. Le Pérou souhaite la bienvenue à la République de Vanuatu qui vient d'être admise aux Nations Unies. En raison de notre communauté d'intérêts et de sa position

géographique dans l'océan Indien, ce pays sera en mesure de contribuer efficacement aux travaux de notre organisation.

133. C'est un plaisir tout particulier pour moi de m'adresser aujourd'hui à l'Assemblée alors que le Belize accède à l'indépendance. Je saisis cette occasion pour adresser mes félicitations les plus chaleureuses à ce nouvel Etat d'Amérique latine.

134. Je tiens à dire toute l'admiration et toute la reconnaissance du Gouvernement péruvien à M. Waldheim, secrétaire général des l'ONU, qui depuis 10 ans rend à la cause de la paix des services éminents grâce à ses efforts personnels et à ses talents de diplomate qui méritent l'hommage de notre organisation.

135. La réunion, en cette instance, de tous les Etats Membres de l'Organisation chaque année est l'occasion de faire le point de la situation internationale, et, ce qui est plus important encore, de prendre conscience de nos responsabilités vis-à-vis du maintien de la paix et de l'accès de nos peuples à la prospérité.

136. Au cours de l'année écoulée, deux réalités se sont précisées sur la scène internationale. D'une part, l'expansion progressive de tendances idéo-politiques universalistes a provoqué une vive réaction et un nouveau heurt s'est produit entre les conceptions qui recherchent, par des voies différentes, la meilleure manière de parvenir au bien-être de la communauté. C'est ainsi qu'une tension internationale apparaît à nouveau, de même qu'une concurrence pour la suprématie du pouvoir militaire qui aggrave et approfondit nos craintes et nos soucis.

137. D'autre part, la manière dont les pays du tiers monde ont su défendre leur position à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, en réussissant, plus d'une fois, à convaincre leurs interlocuteurs de la justesse de leurs thèses primitivement inacceptables pour les nations industrialisées, illustre clairement la force énorme que recèlent les pays en développement lorsqu'ils font corps et lorsqu'ils donnent le meilleur de leur volonté de coordination et d'action.

138. Cet exemple est un rayon d'espérance dans les progrès toujours bien lents vers la réalisation du nouvel ordre international. Mais nous pensons que cette tâche historique n'est pas la seule qui soit confiée aux pays en développement. De même que l'on commence à comprendre que les demandes que nous présentons aux pays développés ne partent d'aucun sentiment inamical, rien, dans la lutte pour l'hégémonie mondiale que nous voyons se dessiner, n'oblige les pays en développement à prendre partie pour l'un ou l'autre des opposants engagés dans une lutte que nous pensions résolue il y a déjà 20 ans.

139. Cette force, dont nous commençons à prendre conscience, qui découle de la convergence des pays en développement, pourrait bien avoir un destin historique, ici, aux Nations Unies, et se muer en un levier qui conjure le danger d'une conflagration suicidaire et qui constitue la cheville ouvrière de la paix.

140. Promouvoir activement la coexistence pacifique, voilà la grande tâche qui se présente à l'heure actuelle au tiers monde.

141. Lorsque nous disions, ici, lors de la dernière session [*5^e séance*], l'importance et la signification de l'élévation à la présidence constitutionnelle de M. Fernando Belaúnde Terry, nous déclarions que nous nous engageons solennellement à préserver la liberté, à respecter les droits de l'homme et à travailler sans relâche à l'édification d'une société véritablement juste.

142. Cette première année écoulée, je puis affirmer, avec une satisfaction bien légitime, en reprenant les paroles du Président du Pérou, qu'« aujourd'hui, au Pérou, la cons-

titution est en vigueur, la loi régit nos actes et la liberté règne dans toute la République ».

143. De nouvelles lois favorables à l'élevage et à l'agriculture, à l'exploitation du pétrole et des mines donnent une vigueur nouvelle au potentiel des richesses naturelles du Pérou. La création de la Banque de matériaux pour construction de logements et l'institution de l'hypothèque sociale pour le logement qui subventionne les intérêts donnent une impulsion créatrice à un immense plan de logements qui représente pour ce qui est déjà construit et ce qui est en cours de construction plus de 10 000 unités d'habitations à loyer modéré.

144. Nous avons entrepris avec énergie de terminer la construction de tronçons de route, de réparer certains segments et de construire de nouvelles voies de la route panaméricaine le long de la côte, sur toute la longueur de la sierra et sur la route lointaine de la jungle; cela ouvrira à la population péruvienne en pleine expansion de nouveaux lieux d'habitation lui permettant d'occuper effectivement tout le territoire national.

145. L'effet multiplicateur de la coopération populaire et le travail bénévole dans les communautés avec les conseils techniques de l'Etat, jugés sur le plan international comme étant la meilleure manière de mettre en œuvre la technique intermédiaire, portent déjà leurs fruits dans les villages éloignés et retardés, grâce aux 150 centrales de coopération populaire situées dans les provinces.

146. Nous réalisons cette immense tâche en même temps qu'un effort visant à assainir l'économie qui se ressent toujours de la crise que nous traversons ainsi que des effets de la récession et de l'inflation mondiales.

147. Nous avons promis la liberté d'expression et en modifiant la situation que nous avons trouvée nous avons tenu parole. Aujourd'hui, au Pérou, les journaux à tirage national, les chaînes de télévision et les stations de radio ont été remis entre les mains de leurs propriétaires légitimes et le peuple péruvien a retrouvé le plein droit à la liberté d'opinions et d'idées.

148. Nous avons promis des édiles légitimes et le 23 novembre 1980 des élections municipales ont eu lieu dans tout le pays.

149. Vivre dans la liberté et la pleine démocratie n'est pas, nous le savons, un objectif facile. Mais qu'est-ce qui peut le mieux mettre en valeur un gouvernement et le parti politique majoritaire qui l'appuie que le fait de respecter l'existence et les critiques de tous les secteurs politiques sans exception. C'est ce que l'on peut constater actuellement dans mon pays.

150. Le plein respect des droits de l'homme et la recherche sincère de la justice sociale ainsi que du progrès sont les meilleurs éléments de dissuasion, voire de rejet, de toute tentative favorable à la violence et au chaos; ce sont de même les meilleures garanties de stabilité du système démocratique réalisé heureusement aujourd'hui grâce à la volonté expresse du peuple péruvien.

151. La politique extérieure du Pérou repose principalement sur l'adhésion permanente aux principes qui sous-tendent l'ordre juridique international et sur leur respect continu. Cette politique est menée conformément à notre situation géographique dans le continent américain et conformément à nos désirs et projets de coopération et d'intégration dans les sous-régions des Andes, de l'Amazone et du Pacifique; elle est menée conformément à notre désir d'avoir des rapports avec tous les pays de notre région, de notre hémisphère et de tous les continents; elle est strictement conforme à notre condition de pays en développement, frère de toutes les nations du tiers monde; elle est également conforme à notre qualité de pays véritablement indépendant et non aligné.

152. Nous sommes heureux d'avoir atteint les meilleurs niveaux de relations avec tous les pays voisins, ce qui nous assure non seulement de liens fraternels mais encore de la réalisation effective de nos objectifs communs de collaboration pour le développement, dans le respect de notre souveraineté nationale.

153. L'impératif de l'intégration qui découle de la Constitution de l'Etat a été poursuivi vigoureusement par le Gouvernement péruvien. Nous avons ainsi contribué à une analyse en profondeur de l'Accord de Carthagène et à la sincérité des positions, jetant ainsi les bases permettant de relancer cet accord, qui représente l'effort de solidarité le plus ambitieux qui ait jamais été réalisé jusqu'à ce jour pour assurer l'idée d'intégration de Bolivar.

154. Je suis heureux que, conformément au calendrier qui a été mis au point dans le cadre de cet accord, ait eu lieu à Bogota la réunion de la Commission de l'Accord de Carthagène à laquelle ont participé les ministres de l'industrie et de l'intégration, qui y ont pris des décisions fructueuses.

155. Au cours de cette session, des mesures importantes ont déjà été prises pour mettre en œuvre le Traité en vue de la coopération amazonienne et, à cette fin, une réunion technique aura lieu au début de septembre prochain à Lima avec la participation de tous les Etats Membres en vue de préparer la prochaine réunion du Conseil de l'Amazone.

156. Conscients de la futilité de vouloir assurer une intégration économique sans considérer l'aspect matériel, nous avons dit à l'Organisation des Etats américains qu'il fallait commencer à travailler sérieusement à relier les bassins de l'Orénoque, de l'Amazone et du Plata. Il est encourageant de constater ici qu'à partir de cette proposition devrait avoir lieu, en octobre prochain, à Lima, sous les auspices de l'organisation régionale, la première réunion d'analyse et d'étude de cet important projet continental.

157. Dans son rapport sur les travaux de l'Organisation, le Secrétaire général a mentionné l'heureux aboutissement d'un incident de frontières entre le Pérou et l'Equateur [voir A/36/1, sect. IV]. En effet, dans les premiers mois de cette année, le Pérou a été contraint de repousser, pour défendre sa souveraineté et son intégrité, des forces militaires étrangères qui se trouvaient sur son territoire.

158. La situation qui en a résulté a pu être réglée grâce à l'intervention précieuse des pays garants du Protocole de paix, d'amitié et de délimitation des frontières entre le Pérou et l'Equateur, conclu à Rio de Janeiro, et de ses documents complémentaires pleinement en vigueur, auxquels le Pérou et l'Equateur ont souscrit solennellement en 1942.

159. Nous tenons à renouveler l'expression de notre reconnaissance aux Gouvernements de l'Argentine, du Brésil, du Chili et des Etats-Unis d'Amérique qui, dans leur lettre du 23 février 1981⁹, ont porté à la connaissance du Président du Conseil de sécurité la déclaration qu'ils ont faite lors de la dix-neuvième réunion de consultation des ministres des affaires étrangères de l'Organisation des Etats américains, par laquelle ils affirmaient qu'ils avaient assumé leurs responsabilités en tant que pays garants du Protocole de Rio de Janeiro de 1942.

160. Dans le cadre de cet instrument juridique, le Pérou reste toujours disposé à terminer la mise en place des bornes sur les 78 kilomètres restants le long de la frontière commune de la cordillère du Condor.

161. C'est avec inquiétude que nous avons vu s'accroître ces dernières années les remous sociaux en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Ces remous traduisent les difficultés et les lacunes dont souffrent ces pays pour parvenir à un développement soutenu. L'envergure des

affrontements douloureux provoqués par cet état de choses a poussé l'attention internationale sur cette région.

162. Si existent la conscience de la nécessité aussi bien que la volonté de collaborer aux efforts de développement socio-économique dans cette région, il est évident qu'on manque des mécanismes et d'une coordination pour y parvenir.

163. Nous avons constaté qu'un grand nombre de pays latino-américains techniquement avancés et disposant de ressources humaines suffisantes n'ont pu, malgré leur bonne volonté, faire bénéficier la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes de leur expérience ou de leur potentiel en raison de la faiblesse des économies tant des pays donateurs que des pays récepteurs, laquelle empêche l'utilisation rapide et efficace de ces ressources. C'est pourquoi, en ce moment où de nombreux pays ont la volonté de mettre au point ce que l'on a dénommé un « miniplan Marshall » pour cette région, le Pérou propose que, dans le cadre de cet effort, soit développé à cette fin un programme d'appui à la coopération horizontale sous la forme d'un fonds d'affectation spéciale.

164. Mon gouvernement tient à exprimer sa préoccupation fraternelle devant la situation qui règne dans la République d'El Salvador et, tout en souhaitant qu'intervienne promptement une solution au problème, lance un appel pour que soit strictement observé le principe de la non-intervention dans un problème dont la solution politique et démocratique incombe exclusivement aux Salvadoriens, et ce sans aucune ingérence étrangère quelle qu'elle soit, directe ou indirecte.

165. Le Pérou partage avec d'autres pays d'Amérique, d'Afrique, d'Asie et d'Océanie un problème commun : le développement. Le tiers monde est une réalité à laquelle on ne peut échapper dans le grand débat international de notre temps. Nous n'avons toujours pas trouvé le chemin pour parvenir à un développement juste et rapide; pourtant nos pays continuent d'absorber, sans contrepartie, un tiers, ou peut-être parfois plus, des exportations des pays industrialisés et contribuent pour 40 p. 100 ou plus aux bénéfices que ces pays tirent de leurs investissements. Nous éprouvons des difficultés à trouver des termes de l'échange équitables, mais les statistiques indiquent que, pour la décennie 1980-1990, nous contribuerons à concurrence de près de 30 p. 100 à l'augmentation de la production mondiale. Rien d'étonnant, dès lors, que les pays du tiers monde, qui ont déjà fait des efforts énormes, doivent en faire encore davantage pour identifier avec précision leurs problèmes communs. Rien d'étonnant non plus que l'on ait demandé l'instauration de relations internationales englobant toutes les nations du monde.

M. Kittani (Iraq) reprend la présidence.

166. Cependant, le maintien de politiques protectionnistes dans beaucoup de pays industrialisés, le problème de la chute des prix des matières premières provoquée par des facteurs indépendants de la volonté des pays producteurs, la répugnance à assurer le transfert de ressources financières vers les pays en développement, les délais apportés à l'établissement d'un nouvel ordre économique international, la détérioration des termes de l'échange, la défense de la souveraineté et de la juridiction maritimes, sont autant de problèmes communs aux pays du monde en développement et ils nécessitent des efforts concertés en vue de leur solution. Pour ce faire, nous avons besoin non seulement de déclarations, mais surtout de décisions permettant d'éviter les divisions et d'affirmer les points communs qui nous unissent et assurent notre solidarité.

167. Il est encourageant de constater que le rapport de la Commission indépendante sur les problèmes de développement international⁶ a su reconnaître la réalité et être attentif aux perspectives qu'offre le monde contemporain

et futur. Il a réussi également à offrir un ensemble de solutions qui, si elles étaient scrupuleusement mises en œuvre, permettraient un dialogue Nord-Sud fructueux et pourraient très bien montrer la voie vers le monde de justice auquel nous aspirons tous. Le Pérou est persuadé qu'un esprit de solidarité et un sens de l'équilibre prévaudront lors de la réunion, prévue à Cancún, au Mexique, avec la participation d'un nombre limité de chefs d'Etat ou de gouvernement du Nord et du Sud. Nous croyons que, dès lors qu'il s'agit de l'avenir de l'ordre international, nous devons envisager d'autres réunions au sommet où les nations qui ne seront pas présentes à Cancún pourront participer et exprimer leur position.

168. C'est pourquoi nous envisageons avec intérêt la réunion que le Système économique latino-américain [SELA] a prévue, cette année, pour coordonner la position de l'Amérique latine et rendre le dialogue avec les Etats-Unis efficace, en vue de parvenir à une meilleure entente dans notre hémisphère.

169. De même que nous considérons le développement comme le patrimoine commun de l'humanité et un droit inaliénable de nos peuples, de même, nous pensons que la paix et la sécurité ne peuvent être le monopole d'un groupe de nations. Et, pour que tous puissent jouir du droit à la paix et à la sécurité internationales, on a créé le mouvement des non-alignés dans la conviction que, si les pays s'associent dans le respect de leur souveraineté nationale et dans le rejet de toute discrimination, la paix pourra être maintenue, sans qu'il leur soit nécessaire de faire bloc avec l'une ou l'autre des grandes puissances mondiales.

170. En cette année où nous marquons le vingtième anniversaire du mouvement des pays non alignés, je suis heureux de relever sa contribution remarquable à la coordination des efforts des pays en développement qui a renforcé considérablement notre position dans la lutte pour l'établissement d'un nouvel ordre mondial. Je relève également l'importance qu'il y a à préserver l'essence politique même du non-alignement qui est le non-engagement envers les deux grandes puissances mondiales.

171. L'actuel Gouvernement du Pérou, qui a hérité d'une tradition de justice et de travail pour en faire le noyau d'une idéologie nouvelle, est particulièrement bien placé pour mettre en œuvre une politique extérieure véritablement indépendante et souveraine, sans pour autant renoncer aux éléments positifs de la réalité nationale que représentent les différentes nuances politiques régnant actuellement dans le monde.

172. Dans la recherche d'un ordre nouveau, les pays en développement sont conscients qu'ils ne peuvent obtenir de résultats immédiats dans leur dialogue avec les pays industrialisés, et qu'il est nécessaire de mettre à profit, au maximum, la caractère complémentaire de leurs économies actuelles ou potentielles. C'est pourquoi le Groupe des 77, qui comprend à l'heure actuelle plus de 127 pays en développement, a eu l'idée de ce qu'on a appelé « la coopération Sud-Sud ». Et lors de sa dernière réunion à Caraballeda, au Venezuela, ce groupe a approuvé un programme de coopération économique entre pays en développement [voir A/36/333], programme qui expose de manière cohérente et concrète les différents objectifs sectoriels dans les domaines financier, monétaire, commercial, alimentaire, et dans ceux des matières premières, de l'énergie et de la technique, objectifs qui sont plus ou moins avancés.

173. Il faut préciser que la coopération horizontale ne saurait supplanter la coopération économique globale entre pays en développement et pays industrialisés.

174. Le Gouvernement péruvien, conscient de la dimension des efforts à fournir et du désir de tous les pays de

participer à la solution des problèmes internationaux, est favorable à des négociations globales, aux Nations Unies, en tant que meilleur moyen de parvenir, de façon concertée et par la négociation et non par l'affrontement, à la restructuration de l'ordre économique international injuste, à la réduction des tensions mondiales croissantes et à l'édification d'un monde véritablement sûr pour tous.

175. Le Pérou a participé activement à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui se tient depuis la fin de 1973 et qui, en août dernier, a terminé sa dixième session à Genève. Ce faisant, nous ne faisons que protéger les intérêts nationaux importants de notre pays, producteur minier par excellence, qui, dans l'avenir, risquerait de voir affectés les prix de ses matières premières et de ses minéraux, si l'on permettait aux pays industrialisés et à leurs entreprises transnationales d'exploiter librement et unilatéralement le fond des mers, ce qui voilerait le principe selon lequel ces fonds marins et les richesses qu'ils recèlent sont le patrimoine commun de l'humanité.

176. Nous sommes heureux du fait que, au cours de cette dernière réunion, le texte du projet de Convention¹⁰ jusqu'ici officieux soit devenu officiel, que la thèse des 200 milles — que nous avons défendue avec tant de ténacité — ait été finalement consacrée, que le siège de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer ait été défini, et que la difficile question de la délimitation des zones économiques et du plateau continental entre les Etats qui se font face et qui ont des côtes adjacentes ait fait l'objet d'un consensus.

177. Comme je le disais plus haut, ces réalisations montrent que les Etats du tiers monde sont unis et fermes dans leurs efforts pour empêcher que ne soit changé substantiellement le projet de convention. Ce sentiment est également partagé par la grande majorité des pays développés qui ont participé à la Conférence.

178. Nous espérons fermement que la révision à laquelle procède le Gouvernement des Etats-Unis à l'égard du projet de convention conduira à des conclusions analogues à celles auxquelles sont parvenus antérieurement les négociateurs à la Conférence. Les engagements négociés par consensus avec les autres Etats participant à la Conférence seront ainsi honorés par les Etats-Unis. Car il serait extrêmement regrettable que le nouveau droit international de la mer soit sapé alors qu'il doit absolument être établi en tant qu'unique garantie contre le désordre, l'affrontement et les activités illégales des Etats quels qu'ils soient.

179. L'un des faits les plus importants de la politique extérieure du Pérou au cours de cette année a été son adhésion au Traité sur l'Antarctique conclu à Washington le 1^{er} décembre 1959. Le Gouvernement péruvien estime que, étant donné la situation géographique particulière du pays, la région antarctique présente pour lui un intérêt direct et important et, en conséquence, et sur la base du respect de l'égalité juridique entre tous les Etats signataires, le Pérou fera tout son possible pour rechercher un statut général et définitif pour cette région, qui tiendrait compte équitablement des intérêts de tous les Etats en cause.

180. Mon pays croit devoir mentionner la mesure importante prise par l'Organisation des Nations Unies, lorsqu'elle a préconisé la réunion mondiale sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, ce qui a permis d'élaborer le Programme d'action de Nairobi sur l'exploitation et l'utilisation de ces sources d'énergie¹¹. Mon pays estime en outre que, pour consolider les progrès déjà réalisés, il faudra effectuer un transfert réel des ressources financières et techniques des pays développés vers les pays en développement, en vue de l'utilisation de ces nouvelles sources d'énergie.

181. Le Gouvernement péruvien constate avec inquiétude les rapports étroits qui existent entre la tension internationale actuelle et l'impasse dans laquelle se trouve le désarmement. Cette impasse est dangereusement aggravée par l'accélération de la course aux armements à l'échelle mondiale, accélération dont sont principalement responsables ceux qui possèdent les plus importants arsenaux d'armes nucléaires et classiques. A cet égard nous sommes particulièrement inquiets de constater que l'importance universelle de la paix se dilue en des formules théoriques et de compromis, quand ce n'est pas en des désaccords qui aboutissent à l'échec, et que si la volonté politique des gouvernements ne sanctionne pas les efforts des Nations Unies celles-ci risquent de se bureaucratiser.

182. Conformément à la position adoptée par le Pérou, notre gouvernement continuera de contribuer dans toute la mesure possible à la solution du problème du désarmement général et complet.

183. Notre organisation, du fait de la tâche difficile qui lui est confiée et qui consiste à favoriser un ordre mondial dans lequel chaque individu et chaque nation puissent jouir sans entraves, sans limites ni menaces du droit élémentaire à la liberté, à la sécurité, au développement et au bien-être, est le cadre le plus approprié pour l'examen de toute question mettant en cause la défense des droits de l'homme.

184. Le Pérou qui, voici 20 ans, ratifiait la Déclaration universelle des droits de l'homme a signé le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que son protocole facultatif et, à l'échelon régional, a ratifié la Convention américaine relative aux droits de l'homme connue sous le nom de « Pacte de San José de Costa Rica » et signé également d'autres instruments internationaux qui tendent à protéger les droits de l'homme.

185. Le Pérou, conformément à sa vocation humaniste confirmée, renouvelle aujourd'hui son engagement de défendre ces droits et ces principes, et se déclare résolu à contribuer à la promotion de la dignité de la personne humaine et au développement et au bien-être de la société dans un cadre de liberté, de justice sociale et de respect des droits fondamentaux de l'individu.

186. Cette position historique de principe, consacrée dans la nouvelle charte politique de l'Etat péruvien, a été et sera toujours scrupuleusement respectée par le Gouvernement du président Belaúnde Terry.

187. Nous rejetons le système de l'*apartheid*, inhumain et contraire à l'histoire, qui prévaut en Afrique du Sud. Le Pérou, pays fier de ses ancêtres multiraciaux, ne peut admettre que des discriminations soient établies, quelles qu'elles soient, et cela est d'ailleurs consacré dans quelques-uns des articles de la Constitution péruvienne.

188. Le Pérou dénonce une fois encore l'occupation illégale du territoire de la Namibie, au mépris flagrant des décisions expressives de l'Organisation des Nations Unies et de l'Avis consultatif du 21 juin 1971 de la Cour internationale de Justice¹². Nous réaffirmons ici l'appui inconditionnel de notre gouvernement à l'autodétermination du peuple namibien, à son droit inaliénable à l'indépendance et au respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale ainsi que de ses ressources naturelles.

189. Le Pérou réaffirme sa vocation de paix et son appui total au principe du non-recours à la force pour le règlement des différends, principe fondamental et directeur de sa politique extérieure. Les différends doivent être réglés par les moyens pacifiques prévus dans les instruments internationaux auxquels les parties ont adhéré, étant donné que le respect des obligations découlant des traités — consacré dans la Charte — est la base indiscutable sur laquelle reposent les relations internationales contem-

poraines. Le Pérou s'emploiera par conséquent à favoriser l'adoption de tout instrument international interdisant définitivement le recours à la force dans les relations entre Etats.

190. C'est pourquoi il est regrettable que persistent encore des situations de tension entre l'Iraq et l'Iran, à Chypre, au Kampuchea et en Afghanistan. Ma délégation estime que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité doivent faire tous les efforts possibles pour mettre rapidement un terme à de telles situations. Elle apporte, en outre, son plein appui au Secrétaire général qui, de son côté, déploie des efforts inlassables pour trouver des formules politiques négociées permettant de solutionner les problèmes posés par ces situations, soit en vertu du mandat confié au Conseil de sécurité, soit par l'intermédiaire des initiatives qu'il peut prendre en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

191. Ma délégation ne peut manquer de condamner l'invasion récente de l'Angola par des troupes étrangères qui non seulement est contraire aux principes de la Charte des Nations Unies, mais contribue aussi à faire peser un nouveau danger sur la paix et la sécurité internationales.

192. Nous sommes très inquiets à propos de la détérioration de la situation au Moyen-Orient. Nous condamnons l'agression et le recours à la force auxquels il a été fait appel lors des événements récemment intervenus tant au Liban qu'en Iraq; ces actes ont été perpétrés en violation des normes de la coexistence pacifique et des principes de la Charte des Nations Unies.

193. Il faut que l'Assemblée générale trouve, de toute urgence, des méthodes et des mécanismes permettant de résoudre de manière satisfaisante ce douloureux conflit, en tenant compte des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, de l'existence, en toute sécurité, de tous les Etats de la région, ainsi que de tous les efforts précieux qui sont déployés et qui tendent à faire régner la paix et la concorde au Moyen-Orient.

194. Le Pérou estime que l'Assemblée générale a le devoir de rendre les dispositions de la Charte plus efficaces. C'est pourquoi nous estimons qu'il faut donner une nouvelle vie et une nouvelle efficacité aux mécanismes de prise de décisions de l'Organisation des Nations Unies — et je songe particulièrement, en disant cela, au Conseil de sécurité. Un certain découragement s'empare de nous quand nous constatons en effet dans quelle mesure certains pays, Membres de l'Organisation, abusent de leurs prérogatives exceptionnelles. C'est pourquoi nous avons le devoir urgent et inéluctable de trouver une solution aux problèmes posés par cette grave situation.

195. Dans mon pays, le chef de l'Etat a adressé un appel à tous les partis politiques et à tous les secteurs de l'activité nationale pour que, sans renoncer à leurs convictions propres, ils soient unis « dans leur désir de réaliser les aspirations des foyers modestes, de remédier à l'insalubrité des taudis dans les villes et dans les campagnes et à la détérioration des écoles, avec la détermination de guérir leurs maladies ».

196. Il a donc réclamé une grande conjonction des efforts, une fraternité nationale!

197. En cette heure de tension et d'épreuve que traverse la communauté internationale, je crois qu'il nous appartient, à nous aussi, de nous livrer à une réflexion en profondeur. Il faut adresser un appel à la conscience de toutes les nations pour que, ne retenant que les aspects positifs du progrès et de la science, elles entreprennent de résoudre les problèmes de l'humanité.

198. C'est pourquoi, en cette trente-sixième session de l'Assemblée générale, mon pays en appelle à la fraternité mondiale!

199. M. DHANABALAN (Singapour) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter très chaleureusement de votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Vous avez passé près d'un quart de siècle dans notre organisation en tant que représentant de votre gouvernement et en tant que fonctionnaire du Secrétariat des Nations Unies. Vous jouissez d'une réputation enviable auprès de vos collègues. Ils vous considèrent comme une personne d'une grande intelligence, d'une grande compétence et d'une intégrité incontestable, et il ne fait aucun doute que vous allez diriger cette session dans un esprit de justice et d'efficacité.

200. Je voudrais également rendre brièvement hommage à votre prédécesseur immédiat, M. Rüdiger von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne. Il a présidé la trente-cinquième session de l'Assemblée générale avec efficacité, justice et ponctualité.

201. J'ai également le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à un autre membre du Commonwealth, Vanuatu, 155^e Etat Membre de l'Organisation.

202. Aujourd'hui, un autre pays, Belize, accède à l'indépendance, et je me réjouis de lui souhaiter également la bienvenue au sein de l'Organisation.

203. Cette session de l'Assemblée générale est la trente-sixième depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation est née de la répulsion inspirée par les horreurs de la seconde guerre mondiale. C'est avec de grands espoirs que les premiers 51 Membres se sont réunis à San Francisco pour inaugurer cette organisation. Depuis lors, et pendant 36 ans, nous avons pu éviter une guerre mondiale, mais la paix mondiale nous a fui. Le coût d'un recours à la force l'une contre l'autre et la crainte d'un holocauste nucléaire ont empêché les superpuissances de se livrer directement à la guerre. Il semble peu probable qu'elles recourent à la guerre. La marge de sécurité dont les pays industrialisés estiment avoir besoin semble s'être agrandie, car ces pays craignent moins les attaques des uns et des autres. Pourtant, il n'en demeure pas moins que des guerres locales et des guerres par procuration font rage partout depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Nous vivons maintenant une époque de paix troublée.

204. Ceux qui ont étudié cette question nous disent que, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, il y a eu plus d'une centaine de guerres et d'actes militaires entre les nations. Des millions de personnes ont perdu la vie dans ces conflits et, en fait, ceux-ci ont fait depuis 1945 plus de victimes que la seconde guerre mondiale. Un nombre plus grand encore de personnes ont été blessées et ont perdu leur foyer. Des millions d'êtres humains ont aussi perdu leurs biens et sont devenus des réfugiés, posant ainsi des problèmes endémiques aux pays hôtes. Les victimes de ces conflits, de même que certains cyniques, peuvent bien se demander si les Nations Unies ont été de quelque utilité. A ceux d'entre nous qui pensent autrement, la question la plus pertinente peut-être est celle de savoir ce qu'aurait été le monde sans les Nations Unies.

205. Nombreux parmi nous sont ceux qui estiment que l'Organisation des Nations Unies, pour être une organisation efficace dans le domaine de la sécurité, doit pouvoir intervenir dans des conflits aux côtés de la victime et contre l'agresseur. Nous souhaitons que l'Organisation puisse être un organisme supranational capable d'imposer la paix. Cela exige que les grandes puissances, qui en sont Membres, agissent à l'unisson et adoptent le même point de vue lorsque des questions touchant la guerre et la paix sont en jeu. C'est là en fait le postulat fondamental qui se trouve à la base de l'Organisation, à savoir que la coopération entre les grandes puissances permettrait une action commune. L'expérience nous a montré que cette

idée ne s'est pas matérialisée dans la pratique et que l'action collective n'a pas été possible, à l'exception de quelques cas, fort rares d'ailleurs.

206. Parmi les grandes puissances qui existaient lors de la création de l'Organisation des Nations Unies, deux sont aujourd'hui devenues des superpuissances. Tout conflit auquel prennent part deux nations ou plus est considéré soit comme une possibilité de faire progresser les intérêts d'une superpuissance, soit comme un danger aux intérêts de l'autre superpuissance. Ainsi, l'Organisation, où les superpuissances sont censées coopérer dans une action collective pour assurer la paix, est devenue, au lieu de cela, un creuset où bout la rivalité qui existe entre elles. Ces superpuissances utilisent l'Organisation pour servir leurs intérêts de toutes les manières possibles.

207. C'est pourquoi les Nations Unies ont été dans l'impossibilité d'agir directement pour assurer la paix à l'occasion de conflits armés, sauf en de rares cas. Sommes-nous donc en train de perdre ici notre temps? S'agit-il d'une comédie jouée sur une scène, sans lien aucun avec la réalité? Je ne crois pas que la plupart d'entre nous seraient ici s'ils pensaient de la sorte.

208. La plupart des pays ici représentés sont de petites nations. Quatre-vingt dix-sept d'entre nous ont une population de moins de 10 millions d'habitants et 90 ont un produit national brut de moins de 10 milliards de dollars des Etats-Unis. Malheureusement, bien des conflits surgissant dans le monde nous touchent, nous, les petites nations.

209. Pour nous, les Nations Unies représentent l'instance la plus appropriée pour mettre en lumière nos problèmes de paix, pour faire pression sur les nations en conflit et pour rechercher une solution à un différend. C'est à l'ONU et grâce à ses nombreux organes que nos diplomates et nos fonctionnaires se consultent directement. Grâce à ce processus, nous sommes devenus plus sensibles à nos problèmes respectifs. Comme d'autres orateurs l'ont déjà dit, notre ordre du jour ne se limite pas à des questions de sécurité et à des problèmes territoriaux. Nous nous préoccupons de problèmes d'énergie, d'environnement, de population, de ressources, et même de nos océans. Nous, petites nations, n'avons que plus besoin des Nations Unies pour protéger nos intérêts. Il est tout à notre avantage d'utiliser et de développer le mécanisme des Nations Unies. Nous devons rechercher des moyens nouveaux et plus efficaces de mobiliser et d'exprimer les points de vue de ceux qui connaissent un problème quelconque.

210. C'est pour cette raison que, de temps à autre, les petites nations ont recouru à l'Organisation pour résoudre leurs problèmes, qu'il s'agisse des problèmes du Moyen-Orient, de l'Afrique, de l'Afghanistan ou du Cambodge. Par exemple, dans le cas du problème du Kampuchea, l'immense majorité des Membres de l'Organisation ont pris position avec suffisamment de force pour demander la convocation d'une conférence internationale sur le Kampuchea. Tous ceux qui ont participé à cette conférence ont confirmé le souci continu de la communauté internationale à l'égard de ce problème. La déclaration et la résolution adoptées par cette conférence fournissent un cadre raisonnable en vue d'une solution du problème.

211. Je crois que les Nations Unies ont joué et peuvent jouer un rôle dans les questions de guerre et de paix. Les décisions adoptées à l'ONU et la pression morale que peut exercer la majorité des Etats Membres ici peuvent aider à assurer non seulement que l'agresseur paiera un prix élevé, mais aussi qu'il se verra refuser les fruits de sa conquête. Lorsque les protagonistes dans un conflit, ainsi que les superpuissances ou d'autres puissances de l'extérieur indirectement concernées par un conflit, constatent que le

prix de leur action est élevé, cela peut les amener à comprendre qu'il est de leur intérêt de mettre fin au conflit en question. Grâce aux Nations Unies, un processus de paix permet de trouver une solution tout en sauvant la face. Tels sont les rôles vitaux que peuvent jouer les Nations Unies.

212. Grâce au principe « un Etat une voix », les Nations Unies nous ont permis à nous, petits pays, d'unir notre force et d'appliquer la pression morale que les Membres de l'Organisation peuvent exercer collectivement sur un Membre récalcitrant qui poursuit une politique expansionniste.

213. Les nations, comme les hommes, sont interdépendantes. Elles sont membres d'une même collectivité. Elles souhaitent occuper une certaine place dans la communauté des nations, une place qui leur assurera coopération, respect et même approbation. Grâce aux Nations Unies, nous pouvons refuser sa place à une nation, si celle-ci ne respecte pas les principes de la Charte des Nations Unies auxquels elle a souscrit. Les Nations Unies sont peut-être dans l'incapacité d'exercer une action armée collective, mais grâce aux décisions et aux positions de principe que nous adoptons ici elles peuvent faire comprendre à ceux qui ont l'intention de commettre des actes d'agression que le recours à la force militaire pour régler des différends ou exprimer leur désapprobation à l'égard d'autres pays est inacceptable.

214. Les résolutions adoptées par l'Organisation sur ces questions peuvent n'être que des mots, mais elles peuvent exercer une influence sur les événements réels. Outre le fait que nous pouvons refuser à un membre récalcitrant une place honorable dans la communauté des nations, l'avis des Nations Unies consacré dans ces résolutions crée un certain climat moral grâce auquel d'autres nations s'opposent aux actes d'agression d'un pays. En de tels cas, les Nations Unies donnent à ceux qui prennent les armes contre le coupable le droit de le faire. Elles fournissent également à d'autres, au sein de la communauté internationale, une justification leur permettant d'aider les victimes à résister à l'agresseur en leur apportant une aide sous une forme ou sous une autre. L'avis des Nations Unies stimule et encourage à la fois ceux qui résistent directement et ceux qui apportent leur aide à la résistance.

215. L'appui moral et l'aide accordés à ceux qui mènent une guerre de résistance contre l'agresseur sont d'une certaine utilité, car cela renforce la victime et permet d'exercer une pression internationale sur l'agresseur. Avec le passage du temps, l'agresseur devra trouver une issue sans perdre la face.

216. Nous qui nous réunissons ici chaque année, au sein de l'Assemblée générale, pouvons par conséquent jouer un rôle important dans le processus de paix, grâce aux déclarations que nous prononçons, pourvu que ces déclarations soient crédibles et reposent sur les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Si nous marchandons pour accorder notre appui à certaines questions sans égard pour les principes ou si nous laissons les intérêts des grandes puissances déterminer notre position, nous perdrons toute crédibilité.

217. A propos de deux questions qui ont retenu l'attention de l'Assemblée générale, ces deux dernières années — le Cambodge et l'Afghanistan —, près des deux tiers des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont pris position sans équivoque. Dans les deux cas, la majorité des Etats Membres ont adopté cette position parce qu'ils étaient arrivés à bien comprendre qu'il y avait eu invasion armée et occupation par les armes de petites nations par d'autres nations plus grandes, avec la participation directe ou indirecte d'un membre permanent du Conseil de sécurité. Ce serait une erreur de croire que les deux tiers des Membres ici réunis agissent au

nom d'autres puissances. Pour justifier ce qui s'est passé, on a prétendu que les forces étrangères avaient été invitées par les victimes, mais ces explications sont fausses.

218. Faut-il s'étonner, alors, que ceux qui se trouvent aujourd'hui au banc des accusés aux Nations Unies, dans ces deux cas, prétendent que les résolutions de l'ONU adoptées contre eux n'ont aucune importance et ne sont pas du tout opportunes? Pourtant, nos dossiers montrent que ceux qui méconnaissent l'importance de ces résolutions avaient essayé d'obtenir l'approbation de cette assemblée eu égard à leurs actes au Cambodge et en Afghanistan; mais ayant échoué dans cette tentative ils prétendent aujourd'hui que ces résolutions n'ont aucune importance. Il est sans doute excusable qu'un nouveau Membre de l'Organisation prétende que l'on peut, à son avis, faire fi des résolutions de l'Organisation; mais il y a tout lieu de se préoccuper lorsque c'est un membre permanent du Conseil de sécurité qui invite les membres de cet organe à passer outre aux déclarations et recommandations contenues dans plusieurs résolutions. Il y a lieu de se préoccuper encore davantage lorsqu'un grand pays, chef du mouvement des pays non alignés, déclare publiquement: « Cette majorité écrasante ne signifie rien. Nous avons eu tant de majorité écrasante ... ces votes ne signifient absolument rien. »

219. Au cours des deux dernières années, la majorité d'entre nous ne s'est pas laissée abuser par ce genre de conseil gratuit. En même temps, nous avons adopté des résolutions qui, en fait, ont condamné le Viet Nam pour des actes commis qui vont à l'encontre des principes de la Charte des Nations Unies. De même, en Afghanistan, l'invasion et l'occupation d'une petite nation non alignée par une superpuissance ont été condamnées par cette assemblée.

220. Le débat à l'Assemblée et les résolutions qu'elle a adoptées au cours des deux dernières années ont prouvé aux patriotes cambodgiens et afghans qu'ils n'étaient pas seuls, qu'ils n'étaient pas oubliés par la communauté mondiale. Les Nations Unies, par leurs prises de position, ont donné à d'autres l'appui moral et les encouragements dont ils avaient besoin pour aider ces patriotes.

221. Par conséquent, nous devons continuer à concentrer notre attention sur ces problèmes et d'autres problèmes analogues, tels que l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud et l'incursion de cette dernière en Angola, et nous devons concentrer notre attention sur ces questions non seulement à l'Assemblée générale mais également au sein d'autres conférences spéciales, telles que la Conférence internationale sur le Kampuchea.

222. Nous, Etats Membres, ne devrions donc pas hésiter à nous mobiliser pour condamner toute violation des principes de la Charte des Nations Unies. En même temps, il faut trouver une solution aux problèmes. C'est le moins que nous puissions faire, en tant qu'Organisation, pour encourager ceux qui, avec courage, résistent à l'agression et s'efforcent de préserver leur indépendance nationale et de défendre les principes de la Charte des Nations Unies.

223. M. GONÇALVES PEREIRA (Portugal) [*interprétation de l'anglais**]: Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. C'est avec une profonde satisfaction que nous voyons une fois de plus la communauté internationale bénéficier des services d'un homme dont les qualités humaines et la vaste expérience d'homme politique et de diplomate garantissent que nous pourrions arriver à des résultats positifs au cours de cette session.

224. Je suis très heureux de voir ce poste élevé occupé par le représentant d'une nation arabe amie à laquelle nous sommes unis par de nombreux liens historiques et traditionnels. C'est particulièrement le cas pour l'Iraq, dont les relations avec le Portugal ont été marquées par une coopération étroite et fructueuse que nous voulons maintenir et développer.

225. Je voudrais également exprimer nos sentiments sincères d'estime et de reconnaissance à M. Von Wechmar, pour les efforts constants et dévoués qu'il a déployés en faveur de la paix et de la justice et pour la manière infatigable et louable avec laquelle il s'est consacré à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous avons le plus grand respect pour l'excellente façon dont il a dirigé nos travaux au cours de l'année qui vient de s'écouler.

226. Enfin, je voudrais adresser quelques mots de félicitation et de gratitude au Secrétaire général, qui a récemment honoré notre pays de sa visite officielle. Sa vision très claire de la communauté internationale, ses qualités humaines et diplomatiques ainsi que la compétence et le dévouement avec lesquels il a guidé les travaux de l'Organisation sont dignes d'éloges.

227. Nous nous félicitons de l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République de Vanuatu et nous adressons nos sincères félicitations à son gouvernement et à son peuple. Nous exprimons également le désir de voir prochainement parmi nous le Belize, que nous saluons cordialement aujourd'hui, alors qu'il accède à l'indépendance. Ce sont là des signes encourageants qui montrent que nous nous approchons de l'un des objectifs les plus élevés des Nations Unies, à savoir l'universalité.

228. L'Assemblée générale est réunie une fois de plus pour que ses Membres puissent analyser et discuter avec la diligence et le sérieux qui s'imposent les graves problèmes auxquels le monde doit faire face et qui, pour la plupart, appellent une solution urgente. Malgré les efforts que nous déployons, ce n'est pas tâche facile de trouver des solutions nouvelles, de donner suite à celles qui ont déjà été préconisées et de les renforcer et de surmonter les obstacles qui se trouvent sur la voie de la paix et du progrès.

229. Des changements profonds sont intervenus dans le système international à la suite des effets cumulatifs de divers facteurs. L'ordre du jour de l'Assemblée générale a été élargi au-delà des thèmes traditionnels de la sécurité et de l'équilibre des forces pour inclure désormais des questions à la complexité toujours croissante qui posent un défi constant aux gouvernements de tous les pays qui sont ici représentés. Cependant, comme les orateurs qui m'ont précédé et comme ceux qui me suivront, je suis certain que les Membres de cette organisation illustre feront de leur mieux pour trouver les solutions qui s'imposent.

230. La situation qui règne en Afghanistan, où l'intervention soviétique se perpétue en violation flagrante de la Charte et en dépit de la condamnation tant de l'opinion mondiale que de celle de cette assemblée, constitue un exemple précis de la politique d'expansion et montre les risques que celle-ci représente pour la stabilité et la détente internationales. Convaincu que l'évolution de la situation actuelle ne se présente pas de manière favorable et conscient du risque que cela pose pour l'équilibre géostratégique des forces et pour la paix, le Gouvernement portugais n'a cessé de condamner sans réserve cette situation persistante inacceptable, tant politiquement que juridiquement.

231. C'est dans cet esprit que ma délégation désire exprimer son total soutien au nouveau plan du Conseil européen réuni au Luxembourg les 29 et 30 juin¹³ visant

* L'orateur s'est exprimé en portugais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

à réunir une conférence internationale dans le cadre des efforts diplomatiques engagés en vertu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

232. De même, l'invasion et l'occupation du Kampuchea par les forces armées vietnamiennes ont été condamnées par l'écrasante majorité des Etats Membres de l'Organisation, y compris mon propre pays. Le Portugal considère que la solution à ce problème réside dans le retrait de toutes les troupes étrangères du territoire du Kampuchea. Nous pensons d'autre part que la conférence internationale convoquée cette année par cette organisation a constitué un pas important vers la solution pacifique de ce conflit.

233. En présence de situations de ce genre, la question fondamentale qui se pose à l'Assemblée générale est de savoir si la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [résolution 2625 (XXV)] de même que la Déclaration sur les principes régissant les relations mutuelles des Etats participants contenue dans l'Acte final d'Helsinki, en date du 1^{er} août 1975, correspondent à la volonté d'organiser le monde d'une manière plus pacifique et plus humaine ou si elles ne sont qu'un écran de fumée dissimulant des aspirations contradictoires, des réserves mentales ou des interprétations subjectives. S'il en était ainsi nous serions en train de contribuer à la construction d'un édifice sans fondations et donc dangereux, bâti sur le sable à la suite de malentendus et de paroles creuses.

234. Ce sont là des questions fondamentales qui ont déjà été débattues lors de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, réunie à Madrid. Les nouvelles propositions et les critiques qui y ont été faites ne doivent pas être considérées comme contraires à la détente, mais elles doivent être vues dans leur propre contexte comme étant une évaluation positive de la situation. Ce qui ne saurait être admis, c'est un concept de la détente qui en fasse à la fois un instrument de coopération et de lutte dans tous les domaines selon les intérêts de chaque partie à un moment donné. Si la détente est une nécessité de la vie internationale, la pratique de la réciprocité y est essentielle.

235. D'autre part, il faut faire preuve de bonne foi si l'on veut parvenir à la coopération dans tous les domaines et si l'on veut réussir à réduire sinon à éliminer les tensions. Voilà ce que nous croyons être la position à adopter. C'est cette idée qui a guidé notre participation à cette importante réunion dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Nous espérons que cette approche sera celle qui prévaudra et que des résultats substantiels pourront être obtenus.

236. Enfin, les principes de la détente doivent être observés également dans les relations entre pays ayant des systèmes politiques et sociaux essentiellement semblables. En fait, il n'y a aucune raison de limiter le respect des principes de la détente, de la paix, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats aux seules relations avec les pays ayant des systèmes différents. Plus encore, nous pensons que des mesures radicales à leur encontre entraîneraient inévitablement une évolution de la situation qui serait difficile à contrôler et, partant, pourrait être à l'origine des réactions les plus dangereuses.

237. Il a été souvent dit ici que le degré de développement technique dans le domaine de l'armement faisait que les théories géographiques classiques de défense étaient démodées. Nous savons tous que la sécurité qui résulte de la distance et des frontières naturelles est devenue très limitée, voire inexistante. La seule réalité c'est la capacité de destruction mutuelle.

238. Dans cet ordre d'idées, la déstabilisation qui s'est fait jour au cours des dernières années dans l'équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest m'amène à dire qu'il serait approprié de souligner que les membres de l'OTAN, dont le Portugal est un membre actif, considèrent que la stabilité de l'équilibre militaire est une part importante de la sécurité et de la paix internationales.

239. C'est aussi l'objectif primordial du contrôle des armements dont le but est d'atteindre l'équilibre des forces au minimum, particulièrement en ce qui concerne les armements nucléaires, sans pour autant compromettre la sécurité. La décision prise par les membres de l'OTAN le 12 décembre 1979¹⁴ servait cet objectif. Dans ce sens, mon pays donne son appui sans réserve aux importantes négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique qui doivent s'ouvrir avant la fin de cette année, et il n'hésitera pas à renouveler ce soutien quand cela s'avérera nécessaire.

240. Dans le domaine du désarmement, les armes nucléaires, en raison de leur puissance terrible de destruction, doivent recevoir une attention particulière, comme cela a été décidé par consensus à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [résolution S-10/2]. L'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires, sous réserve d'une inspection internationale efficace acceptée par toutes les parties intéressées, pourrait apporter une contribution importante à la solution du problème. Il serait également souhaitable que les puissances nucléaires acceptent une formule commune de garanties qui renforceraient la sécurité des Etats qui ne possèdent pas d'armes nucléaires, ce qui répondrait à une préoccupation légitime souvent exprimée au sein de l'Assemblée. Cependant, nos préoccupations au sujet des armes nucléaires ne devraient pas masquer le fait que la puissance des Etats militairement les plus forts résulte de la combinaison d'armes classiques et d'armes nucléaires. Les efforts de négociations dans le domaine du désarmement nucléaire ne devraient pas servir d'excuse à la communauté internationale pour refuser de faire un effort parallèle dans le domaine des armes classiques.

241. Nous espérons que la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement nous permettra d'examiner de façon collective les réalisations dans le domaine du désarmement, compte tenu du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale dont la validité reste intacte. Nous espérons que ses conclusions serviront à des négociations en vue de réaliser un progrès significatif dans ce domaine.

242. Je voudrais maintenant dire quelques mots des problèmes qui contribuent à envenimer les tensions régionales et à mettre en danger les principes des Nations Unies ainsi que sa capacité d'intervenir efficacement. La question de la Namibie, où la République sud-africaine s'obstine à maintenir une situation illégale qui empêche le peuple namibien d'exercer son droit à l'autodétermination, a provoqué des attaques condamnables contre le territoire angolais. Près de trois ans se sont écoulés depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 435 (1978) et, en dépit d'initiatives diplomatiques constantes de la part du Secrétaire général et du groupe de contact, avec l'appui des pays de première ligne, on n'a pas encore réussi à satisfaire les espoirs légitimes d'un règlement final.

243. La récente invasion du territoire de l'Angola, qui est injustifiable sur quelque plan que ce soit et qui sape les principes du droit international que nous devrions tous respecter, est le résultat négatif d'un affrontement latent auquel il faut trouver rapidement une solution par des voies politiques.

244. En effet, les événements en Angola méridional sont un signe flagrant des risques de la situation actuelle

et entraînent des sacrifices très lourds pour l'Etat souverain de l'Angola, auquel nous renouvelons l'expression de notre solidarité. Nous ne devrions donc pas non plus oublier les attaques dont le Mozambique a été victime en janvier dernier, attaques que nous condamnons également.

245. Mon pays a appuyé l'indépendance de la Namibie, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, et fait confiance aux efforts diplomatiques que le groupe de contact a déployés dans ce cadre. C'est pourquoi nous réaffirmons cela aujourd'hui ainsi que notre conviction que de nouveaux retards ou une attitude intransigeante inacceptable pourraient nous conduire à un affrontement très grave en Afrique australe, ce qui aurait de sérieuses répercussions sur la stabilité internationale.

246. Une autre source de tension dont nous avons discuté ici depuis plusieurs années sans obtenir les résultats concrets qu'exige la communauté internationale est la question du Moyen-Orient. C'est une question d'une importance particulière et universelle, compte tenu des intérêts et des valeurs en jeu et de tous les risques qu'elle comporte. Le Portugal a clairement indiqué sa position qui est de défendre l'établissement d'un climat de conciliation et de respect mutuel qui permettrait d'éviter les affrontements armés actuels croissants et de renforcer l'esprit de négociation qui est essentiel. Mon gouvernement a donc insisté sur la responsabilité de la communauté internationale qui doit contribuer à une solution d'ensemble permettant le retrait d'Israël des territoires arabes occupés depuis 1967 et le démantèlement des colonies de peuplement qui ont été établies depuis lors; nous avons appuyé la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple palestinien — avec toutes les conséquences qui en découlent —, y compris le droit de retour dans sa patrie. Nous avons défendu le droit à la sécurité et à la souveraineté complètes à l'intérieur de frontières sûres et reconnues pour tous les pays de la région, y compris Israël; nous avons demandé que l'on mette fin aux violations inacceptables de l'intégrité territoriale du Liban; nous avons condamné les attaques israéliennes contre les installations nucléaires irakiennes car cela constitue une grave violation de la souveraineté de l'Iraq et du principe de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

247. D'autre part, mon pays a insisté sur la nécessité urgente de déployer des efforts mutuels en vue d'aboutir à une compréhension entre Israël et l'OLP fondée sur la reconnaissance mutuelle qui tiendrait compte de réalités politiques indéniables et contribuerait à créer un avenir pacifique dans la région. A cette fin, il est légitime d'espérer que le Gouvernement de Tel-Aviv tirera de l'histoire du peuple juif martyr une compréhension humaine qui lui permettra de sortir du cercle actuel d'intransigeance et de reconnaître que le peuple palestinien ne peut pas être privé des droits politiques, nationaux et sociaux qui ont permis l'existence et le renforcement de l'Etat d'Israël.

248. C'est dans ce contexte que le Portugal appuie les initiatives diplomatiques et en particulier les efforts entrepris par la Communauté européenne qui, espérons-le, permettront de remplacer l'affrontement actuel par le dialogue indispensable de paix et de coopération. De même, le plan récemment avancé par le prince Fahd d'Arabie saoudite constitue une importante mesure politique qui mérite de recevoir l'attention voulue.

249. Toujours en ce qui concerne les sources de tension internationale actuelles qui figurent à notre ordre du jour et l'assombrissent, nous devrions reconnaître que des progrès ont été réalisés sous les auspices de l'OUA en ce qui concerne le problème de l'autodétermination du Sahara occidental. Nous saluons l'esprit de négociation qui permet d'explorer des possibilités d'aboutir à une solution

démocratique et à une conciliation équitable des intérêts légitimes des parties intéressées.

250. Comme chacun le sait, le Portugal a adhéré le plus rapidement possible aux Communautés européennes, envers lesquelles mon gouvernement s'est profondément engagé et reste engagé; cela reflète les profondes réalités politiques, économiques, sociales et culturelles qui nous identifient aux pays membres de ces communautés. Notre objectif correspond d'ailleurs aux aspirations légitimes du peuple portugais et constitue l'une des principales priorités de mon gouvernement dans le cadre de sa politique mondiale et de son action extérieure correspondante.

251. Le Portugal se trouve devant le défi qui résulte de l'adhésion à ces communautés. Cela entraînera sans aucun doute des changements et des améliorations sensibles dans les structures économiques et sociales de notre pays. Nous partageons le modèle d'une société libre et démocratique qui existe dans les communautés de même que nous partageons l'esprit de solidarité qui en caractérise l'action, non seulement dans la région géographique mais aussi sur le plan mondial.

252. Dans un domaine plus vaste, nous voyons avec inquiétude que les efforts en vue de diminuer les disparités profondes existant entre pays développés et pays en développement n'obtiennent pas les résultats escomptés. Cela est dû en grande partie à la crise économique actuelle qui empêche que des ressources supplémentaires ne soient mises à la disposition du développement.

253. Le Portugal, étant donné l'état intermédiaire de développement économique où il se trouve, est dans une situation qui lui permet de comprendre les difficultés auxquelles l'une et l'autre parties font face. Nous considérons que toutes les initiatives visant à surmonter la présente crise sont importantes. Nous pensons que tous les pays devraient participer à ces initiatives, quel que soit leur niveau de développement ou leur système économique et social. Car ce n'est qu'ainsi que l'on pourra maintenir le dialogue Nord-Sud et contribuer à lancer, en temps voulu, les négociations globales qui ont suscité tant d'espairs dans la communauté internationale. C'est dans cet esprit que le Portugal a participé activement à plusieurs réunions et conférences des Nations Unies, à savoir en particulier la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Nous appuyons l'idée fondamentale de la réunion internationale sur la coopération et le développement, qui se tiendra à Cancún, et nous espérons que cette réunion aura des résultats positifs et permettra d'obtenir une meilleure compréhension entre les pays ayant des dimensions plus larges et par conséquent des engagements plus importants et ceux qui ont souffert davantage en raison de leur pénurie de ressources.

254. Nous partageons le point de vue selon lequel il existe à l'heure actuelle deux problèmes principaux en matière de développement : l'énergie et l'alimentation. Ces deux problèmes, interdépendants et complémentaires, sont véritablement importants pour toute la communauté internationale et déterminent en grande partie les possibilités qu'il y a de sortir du sous-développement. En fait, plus des deux tiers de l'humanité souffrent d'une pénurie d'aliments et d'énergie qui met en danger tous les efforts en vue du développement. En raison de la crise énergétique mondiale et de la situation précaire en matière d'alimentation et d'agriculture qui entraîne une diminution des réserves de céréales et, par conséquent, une augmentation des prix, les pays importateurs, outre le fait qu'ils compromettent gravement leurs balances des paiements, doivent affecter à cette consommation des ressources qui sont essentielles pour appuyer les changements structurels qui leur permettraient de s'engager dans la voie du développement.

255. Mon pays a des relations historiques avec un groupe de nations qui occupent des régions très étendues dans ce que traditionnellement on appelle le tiers monde. Avec les dirigeants de ces nations, nous avons mis au point une coopération qui, jusqu'à présent, avait un caractère principalement bilatéral. Mais nos efforts croissants et inlassables visent à diversifier cette coopération, que nous avons l'intention d'intensifier, avec des pays tiers et des institutions spécialisées. Nous espérons ainsi contribuer aux efforts que l'ensemble de la communauté devra faire pour surmonter une situation qui constitue un obstacle au progrès et qui est une insulte à la dignité humaine.

256. Nous croyons que l'élimination progressive des tensions internationales et des divisions entre les nations est étroitement liée à la promotion et à la protection universelles des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous estimons que les droits de l'homme doivent être considérés comme partie intégrante de la dimension globale exigée par toutes les activités que nous menons dans le domaine de la justice, de la sécurité et du développement, et d'un dialogue fructueux entre les composantes de la communauté internationale.

257. Comme nous l'avons déjà dit, c'est là un aspect particulièrement important, compte tenu de la situation mondiale actuelle. De graves violations des droits de l'homme continuent de se produire; il existe aussi des situations où la dignité humaine n'est pas respectée. Le droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance est méconnu. On ne tient absolument aucun compte de l'indépendance des Etats souverains ni de leur droit de décider librement de leur propre système de gouvernement. Ainsi, les fondements d'une société démocratique et les relations internationales sont mis en danger. Puisqu'il s'agit là de principes fondamentaux, qui orientent l'Organisation, nous, en tant qu'Etats Membres, sommes obligés de les protéger, de les respecter et d'y adhérer.

258. C'est là un domaine où les Nations Unies, conformément aux objectifs et principes de la Charte, ont la responsabilité de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et de donner l'occasion au dialogue et à la coopération de s'instaurer entre les Etats Membres ayant des systèmes différents et des conditions historiques et sociales diverses. Nous estimons que cette tâche ne peut être accomplie qu'en augmentant l'efficacité du système des Nations Unies dont les capacités d'intervention devraient également être renforcées. Voilà la position que nous avons défendue, notamment au cours des trois dernières années, au sein de la Commission des droits de l'homme dont nous avons le privilège de faire partie.

259. Le Gouvernement portugais accorde la plus haute importance au respect de ces principes, qui sont consacrés, en termes décisifs, dans notre Constitution et qui se reflètent dans la vie quotidienne du peuple portugais. C'est d'ailleurs ce qu'il est dit dans le rapport sur la mise en œuvre des droits garantis par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, présenté par le Portugal à la dernière session de la Commission des droits de l'homme¹⁵.

260. Nous tenons à réaffirmer l'importance que nous accordons aux droits civils et politiques qui sont la fondation même de notre réalité historique. Et, tout en reconnaissant que la jouissance effective de tels droits exige une amélioration des conditions économiques, sociales et culturelles actuelles, nous ne saurions accepter qu'en recherchant cette amélioration l'on fasse passer au deuxième plan la garantie de ce que nous considérons comme étant les droits fondamentaux inhérents à la dignité de l'homme, que nous devons, à tout prix, protéger.

261. Nous pensons cependant qu'il est beaucoup plus important d'assurer une protection effective et de plus en plus large de tous les droits plutôt que d'essayer d'établir une hiérarchie entre différents types de droit. Continuons à espérer que tous ces droits seront respectés. C'est un domaine où la communauté internationale doit jouer un premier rôle primordial et où les Nations Unies ont une responsabilité toute particulière.

262. En ce qui concerne la protection du droit des peuples, je ne saurais passer sous silence une question qui continue de nous rappeler notre incapacité commune de faire respecter les principes de la Charte et du droit international dans la pratique des nations : je veux parler du Timor oriental. Année après année, des appels sont lancés, des condamnations sont formulées au sujet d'une situation qui est condamnable sur les plans juridique et moral et qui empêche le peuple du Timor d'exercer librement son droit à l'autodétermination.

263. Conscient de sa responsabilité qui est de défendre l'avenir de ce peuple auquel nous sommes historiquement liés, et préoccupé par les conditions difficiles et les graves problèmes auxquels le Timor oriental doit faire face, mon gouvernement s'est déclaré prêt au dialogue — comme le reflète le rapport du Secrétariat lui-même¹⁶ —, mais malheureusement nous n'avons pas encore obtenu de réponse adéquate. En dépit des difficultés du problème, le Portugal continuera de chercher à mettre au point et à déployer tous les efforts diplomatiques possibles permettant de protéger les droits nationaux et l'identité du peuple du Timor oriental, conformément à l'esprit de la Charte.

264. La solution de ce problème relève de la responsabilité des Nations Unies. Cependant, le Portugal, qui n'a aucune revendication territoriale sur le Timor oriental, reconnaît ses responsabilités qui consistent à trouver des solutions communes conformes au droit à l'autodétermination.

265. Les problèmes auxquels la communauté internationale doit faire face sont nombreux et urgents. Sans la bonne volonté des peuples dans la lutte contre la misère, la faim et la guerre, l'ingéniosité des hommes et le potentiel des Etats continueront d'être détournés vers la perpétuation des conflits, au détriment du progrès et du bien-être de l'humanité. Nous croyons que le bon sens prévaudra et que le monde de demain verra diminuer les affrontements qui affligent actuellement l'humanité.

266. Nous sommes profondément convaincus que l'Organisation des Nations Unies jouera un rôle important dans cette harmonisation fondamentale des efforts.

267. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*) : Le représentant de l'Equateur a demandé à prendre la parole dans l'exercice de son droit de réponse.

268. M. ALBORNOZ (Equateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Le Ministre des affaires étrangères du Pérou a cru devoir parler devant cette assemblée du problème territorial entre l'Equateur et le Pérou, à propos de l'importante mention que le Secrétaire général des Nations Unies y a faite dans son rapport en ces termes : « les Gouvernements équatorien et péruvien ont décidé d'entreprendre des négociations après une série d'accrochages armés qui ont eu lieu au début de cette année. Grâce à leur attitude positive, ces gouvernements ont pu empêcher une escalade des hostilités. » (*Voir A/36/1, sect. IV.*)

269. Le dernier incident avec l'Equateur dont parle le Pérou a eu lieu en janvier de cette année et notre ministère des affaires étrangères en a informé le Conseil de sécurité en temps opportun par une lettre en date du 1^{er} février 1981¹⁷ dans laquelle il signalait l'agression subie par l'Equateur le 22 janvier dans la région de la cordillère du

Condor. On peut difficilement parler d'une présence de forces équatoriennes dans un autre territoire lorsqu'il s'agit d'une zone qui n'a ni démarcations ni limites en raison de l'erreur géographique due à l'inexistence du *divortium aquarum* entre la rivière Zamora et la rivière Santiago dont parle le Protocole de Rio de Janeiro, invoqué par le Pérou.

270. L'Equateur a pris note de l'initiative de l'Argentine, du Brésil, du Chili et des Etats-Unis, lesquels demandaient aux deux pays de s'abstenir de tout recours à la force et de s'efforcer au maximum d'éliminer les tensions par des moyens pacifiques.

271. Par une note postérieure adressée au Conseil de sécurité, en date du 5 février¹⁸, l'Equateur a informé le Conseil de la résolution adoptée à l'unanimité lors de la dix-neuvième Réunion des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation des Etats américains, le 4 février, par laquelle l'Organisation prenait note avec satisfaction de l'annonce que les deux gouvernements avaient cessé le feu, demandait aux deux pays de démobiliser les effectifs militaires et signalait l'engagement solennel des deux pays de rétablir et de consolider la paix, en s'abstenant de tout acte qui pourrait la troubler, et de faire tous les efforts pour triompher des difficultés. C'est ce qu'a fait l'Equateur selon sa vocation de pays épris de paix et respectueux du droit.

272. L'Equateur réaffirme sa foi dans les principes du droit international, dans la solution pacifique des différends et exprime sa confiance dans l'utilité et la responsabilité des organismes internationaux pour faire prévaloir la justice. Il est donc prêt à engager un dialogue constructif, cordial et franc avec le Pérou pour trouver une solution digne et définitive à ce problème.

273. En août dernier, devant le Congrès national, M. Hurtado, président constitutionnel de l'Equateur, s'exprimait dans les termes suivants : « L'Equateur a toujours recherché, par différents moyens, ce qui constitue

son désir le plus vital : une solution de paix et de justice aux problèmes frontaliers avec le Pérou. »

La séance est levée à 18 h 40.

NOTES

1. Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81/I.20), annexe I.
2. *Ibid.*, annexe II, résolution I (L).
3. Voir *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. XV, 142^e séance plénière.
4. Adoptée ultérieurement en tant que résolution 36/55.
5. *Nord-Sud : Un programme de survie*; rapport de la Commission indépendante sur les problèmes de développement international, sous la présidence de Willy Brandt, Paris, Gallimard, 1980.
6. A/CONF.104/22 et Corr. 1 et 2, première partie, sect. A.
7. Frente Revolucionária de Timor Leste Independente.
8. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-sixième année, Supplément de juillet, août et septembre 1981*, document S/14659, annexe.
9. *Ibid.*, Supplément de janvier, février et mars 1981, document S/14384.
10. Voir *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. XV, document A/CONF.62/L.78.
11. Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24), chap. I, sect. A.
12. *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, Avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, p. 16.*
13. Voir *Bulletin des Communautés européennes*, n° 6, 1981, 14^e année, par. 1.1.13.
14. Voir Service de l'information de l'OTAN, *Textes des communiqués finals*, vol. II, p. 126.
15. CCPR/C/6/Add.6.
16. Voir A/AC.109/663, par. 15.
17. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-sixième année, Supplément de janvier, février et mars 1981*, document S/14353.
18. *Ibid.*, document S/14363.